

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 48

Séance tenue le 14 janvier 2003, à 13 h 30
Sous-sol de l'église Sainte-Anastasie
174, rue Béthany
Lachute (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE :	1
M. LUC MAISONNEUVE :	17
M. RICHARD MAHEU :	39
M. GILBERT ÉTHIER :	44
M. ALEX CHAGNON :	59
Mme CAROLE DESROCHERS :	67
M. JACQUES LÉGER :	72
SERMENT	80

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à la 27^{ième} séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Alors, nous avons amorcé hier soir, ici à Lachute, l'audience. Déjà, nous avons pu échanger avec certains citoyens, qui étaient quand même assez nombreux hier soir. Je vous invite, tous ceux qui sont présents aujourd'hui, cet après-midi, s'il est de votre intention de poser des questions à la Commission, de vous inscrire au registre à l'arrière de la salle et je vous appelle par ordre d'inscription à ce registre.

15 Je vous rappelle que, à chaque fois que vous vous présentez devant nous, on vous permet de poser 2 questions, afin de permettre au plus de personnes possible de poser des questions. Ça ne vous empêche pas, par contre, de vous réinscrire au registre pour revenir poser d'autres questions à la Commission.

20 Avant de vous céder la parole, je vais faire un appel de documents à déposer auprès des ministères et organismes présents ici où, également, c'est l'occasion qui leur est offerte de répondre à des questions laissées en suspens lors des séances précédentes.

25 Alors, je vais y aller dans l'ordre suivant, monsieur Sansfaçon, est-ce que vous avez des documents à déposer ou des questions laissées en suspens, pour lesquelles vous avez des réponses?

M. DENIS SANSFAÇON :

30 Bonjour, madame la Présidente. Aucun document à déposer, aucune question laissée en suspens.

LA PRÉSIDENTE :

35 Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

40 Bonjour, madame. Aucun document à déposer. Cependant, quelques éléments d'informations suite à la question d'hier soir sur la révision du modèle de coût de production dans le maïs-grain.

45 Alors, la révision s'est produite en 2000. Elle a été réalisée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le dernier modèle datait de 1991. Donc, on avait quand même une longue période où il n'y avait pas eu révision du modèle et je vous donne quelques paramètres pour mettre en parallèle.

50 En 1991, d'abord l'entreprise type était d'une superficie de 250 hectares. La révision du modèle en 2000 porte cette superficie totale-là à 300 hectares, dont 202 hectares en maïs-grain et d'autres céréales, soya et céréales à paille, qui comblent le reste.

55 Ce qu'on a enquêté c'est 93 fermes ont été enquêtées. Et les superficies, des conditions, finalement, c'était une superficie variant entre 150 et 700 hectares en céréales, maïs-grain ou soya, et dont 80% du revenu devait provenir de la production de céréales, maïs-grain et soya.

60 Alors, évidemment, tout ça a amené des ajustements. Ce qu'on a observé à ce moment-là c'est que le rendement du modèle est passé de 6.6 tonnes à l'hectare, qui était le modèle de '91, et, avec cette enquête-là, le modèle a été porté à 7.2 tonnes à l'hectare, ce qui a de la conséquence, évidemment, sur tous les autres aspects.

65 Donc, ce qu'on observe c'est que c'est une plus grande superficie des fermes, ce qu'on a constaté, un meilleur rendement et différents autres éléments de meilleure efficacité de la production. Ce qui explique l'ajustement du revenu stabilisé à l'hectare, qui était, je vous donne 3 informations.

70 Le revenu stabilisé pour l'année 2000 était sur la base du modèle de 1991, à 6.6 tonnes métriques à l'hectare. Alors, à ce moment-là, le revenu stabilisé était de 1 320 \$ l'hectare. Et, en 2002-2003, les prévisions ou les données nous permettent d'estimer le revenu stabilisé à 1 238.

75 Tenant compte de ce grand écart-là, entre le rendement à l'hectare de '91 et celui qui s'applique en 2002, il a été convenu, avec la Fédération des Producteurs de cultures commerciales, d'atténuer cette transition-là. De sorte que, pour l'année 2001, le rendement retenu a été estimé à 7 tonnes métriques à l'hectare, alors qu'on aurait dû appliquer, dès 2001, le 7.2. Mais il y a eu une entente avec la Fédération pour y aller de façon plus graduelle, tenant compte du laps de temps d'écart entre la révision des modèles, pour atténuer les impacts sur les entreprises et les liquidités.

LA PRÉSIDENTE :

80 Alors, peut-être après qu'on aura terminé la tournée des dépôts de documents et des informations, je vais céder la parole à mon collègue Mario Dumais, qui a quelques questions à vous poser à cet égard.

85 Monsieur Normandeau.

M. JACQUES NORMANDEAU :

Bonjour, madame la Présidente.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

M. JACQUES NORMANDEAU :

95

En complément d'information à 2 questions qui ont été posées hier, le docteur André Allard, médecin en santé publique à la direction de la Santé publique des Laurentides, va répondre à la question concernant l'asthme et les odeurs et les gaz qui se dégagent des porcheries et je reviendrai ensuite en complément d'information sur un autre point.

100

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

105

M. ANDRÉ ALLARD :

Sur l'autre, la thyroïde?

M. JACQUES NORMANDEAU :

110

Oui.

M. ANDRÉ ALLARD :

115

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

120

M. ANDRÉ ALLARD :

125

Ce que j'ai compris de ce que monsieur Normandeau a dit de la question c'est, la question portait sur le méthane et, possiblement, en quoi le méthane pourrait déclencher de l'asthme?

130

Les revues de littérature qu'on a pu consulter, qui ont toutes été déposées dans des séances antérieures de cette Commission, ne démontrent aucun effet sur la santé de cette nature. On attribue, aux gaz produits par la production, des effets asphyxiants, soit simples, soit autres, mais on n'attribue pas d'effets possibles de déclencheur d'asthme pour la population avoisinante.

135

Ce serait surprenant qu'un gaz aussi simple que le méthane puisse être un déclencheur d'asthme. C'est un gaz à un carbone. Quelqu'un qui serait allergique à ça, je vous rappelle que, dans la digestion des mammifères, les gaz produits par l'intestin, les pets si vous voulez,

contiennent du méthane et je ne connais pas dans ma pratique d'évidences que des gens soient allergiques à ça.

Alors, il faut chercher ailleurs dans les effets sur la santé, qu'un effet direct.

140

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

145

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Le méthane c'est un des éléments, je pense que l'intervenant a évoqué le méthane, mais pensait probablement aussi à d'autres composants inclus dans les fumiers. On parle souvent, des fois, de 150 ou 160 facteurs différents qui sont présents dans les lisiers. Est-ce que la relation entre les lisiers et l'asthme est une chose qui est établie à certains niveaux?

150

M. ANDRÉ ALLARD :

Ce n'est pas une relation qui a été établie ou je ne l'ai pas retrouvée dans les revues de littérature que nous avons consultées.

155

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Même pour l'ensemble des composantes des lisiers?

160

M. ANDRÉ ALLARD :

Tout à fait.

165

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

170

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

L'intervenant qui avait soulevé cette question-là hier mentionnait que, possiblement, le CLSC avait été appelé à intervenir dans le village de Sainte-Sophie, si ma mémoire est bonne, pour vérifier les relations entre les concentrations de production animale qu'il y avait dans ce village-là et certains malaises que ressentait des citoyens. Alors, est-ce que, sur cet aspect-là, vous avez pu voir des informations?

180

M. JACQUES NORMANDEAU :

185 Oui, monsieur Dumais, c'était le deuxième complément d'information. J'ai vérifié et, effectivement, en 1976, il n'y avait pas de CLSC. Effectivement, il y avait un CRSSS et il y avait une direction de la santé communautaire, un département de santé communautaire à l'époque.

190 On a sondé notre mémoire collective, je dirais même ancestrale et même atavique, parce qu'on a des gens que ça fait un bout de temps qui sont là, et on a consulté des archivistes au niveau de l'hôpital, parce que le département de santé communautaire était rattaché à l'hôpital, et les archivistes, au niveau du CRSSS, qui sont encore là aujourd'hui d'ailleurs, et on n'a pas retrouvé de dossier faisant mention ou référence d'une intervention à Sainte-Sophie-de-Lacorne par rapport à une problématique thyroïdienne comme tel. Et je dois dire qu'on n'a pas trouvé non plus, parce que, pour ne pas prendre de chance, on a cherché thyroïde et typhoïdes, les 2 se ressemblant phonétiquement, et on n'a pas trouvé non plus de dossier concernant Sainte-
195 Sophie-de-Lacorne et une enquête ou une problématique particulière concernant la typhoïde.

J'imagine que probablement l'intervenant va nous recontacter, on va lui demander des détails additionnels, savoir qui était intervenu et à quel moment, mais on n'a pas, dans nos archives, aucun dossier se rapportant à une étude ou à une enquête qui ferait un lien entre un
200 problème thyroïdien ou typhoïdien et la population de Sainte-Sophie-de-Lacorne.

LA PRÉSIDENTE :

205 Alors, merci. Oui, monsieur Normandeau.

M. JACQUES NORMANDEAU :

210 Si je peux juste me permettre. Cependant, à cette époque-là, il y avait eu une épidémie de typhoïde à Saint-Gabriel-de-Brandon, dans Lanaudière. Alors, possiblement qu'il y a peut-être eu confusion, mais on va vérifier à ce niveau-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

215 Et laquelle épidémie a été reliée à quoi?

M. JACQUES NORMANDEAU :

220 Laquelle épidémie a été reliée à un problème de tuyauterie et de plomberie dans le village, avec des travaux effectués par les Travaux publics. Donc, c'est un problème de contamination de l'aqueduc par des branchements déficients. Je vous laisse deviner ce que les gens ont bu pendant un certain temps.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

225 Oui, j'essaie d'imaginer. Dans le cas de Sainte-Sophie en particulier, est-ce qu'il y a une

concentration forte d'élevages de porc à Sainte-Sophie, est-ce que vous avez un dossier de plaintes au département là-dessus?

M. JACQUES NORMANDEAU :

230

Nous avons aussi sondé notre mémoire collective, ancestrale et atavique, et, à la direction de la Santé publique, et antérieurement à la direction de la santé communautaire, au département de santé communautaire, on n'a pas retrouvé de plaintes spécifiques concernant des élevages porcins.

235

On a eu quelques puits individuels, donc de résidence, avec des contaminations par des nitrates, mais on n'a pas fait de lien avec des exploitations animales quelconques. Et nous n'avons pas non plus réalisé aucune étude épidémiologique ou concernant la morbidité reliée à l'exploitation porcine ou concernant la contamination de la nappe aquifère ou des puits par des nitrates, en relation avec des exploitations agricoles ou porcines.

240

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci.

245

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Fortin.

250

M. PIERRE FORTIN :

Oui, bonjour madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

255

Bonjour.

M. PIERRE FORTIN :

260

Moi, j'aimerais déposer un document intitulé **Étude des impacts environnementaux, économiques et organisationnels associés au projet de modernisation du règlement de réduction de la pollution d'origine agricole.**

265

Donc, comme vous l'avez, comme je l'avais déjà exprimé lors de certaines audiences, il n'y a pas eu d'étude spécifique de réalisée dans le cadre du REA. Toutefois, une étude d'impact relative à la modernisation du RPA avait été réalisée. Le document que je soumetts est daté du 18 février 2002.

270

Comme le REA intègre, dans l'ensemble, les aspects prévus à cette modernisation, les ajouts se résument aux mesures transitoires pour la production porcine. Et, compte tenu de

l'urgence, il a été décidé de ne pas revoir le règlement.

275 Évidemment, c'est la principale étude qui a guidé le gouvernement lorsque celui-ci a arrêté le règlement tel que nous le connaissons aujourd'hui, donc les chiffres sont quelque peu différents de ceux qui ont été véhiculés et qui ont été présentés, notamment, à Montréal, dans le cadre des thématiques sur l'économie. Et, évidemment, c'est un document qui va nous inspirer grandement pour réaliser le mandat que vous nous avez confié, d'avoir un portrait global de l'ensemble des impacts de la mise en place du règlement.

280 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est un document, qui est l'auteur du document?

285 **M. PIERRE FORTIN :**

C'est le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

290 C'est le ministère de l'Environnement. Parce qu'il me semble que c'est un document qui est déjà déposé dans la liste de nos documents.

M. PIERRE FORTIN :

295 Bien, c'est parce que vous nous l'avez demandé la semaine dernière.

LA PRÉSIDENTE :

300 D'accord. En tout cas, on va le déposer, mais on va vérifier si ce n'est pas déjà fait.

M. PIERRE FORTIN :

C'est beau.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord? Merci. Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

310 Bonjour, madame la Présidente. Je n'ai aucun document à déposer pour l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

315 Merci. Monsieur Lafond, monsieur Letendre, pardon.

M. MICHEL LETENDRE :

320 Bonjour, madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Aucun document à déposer.

LA PRÉSIDENTE :

325 D'accord. Et monsieur Giasson.

M. MARTIN GIASSON :

Bonjour. Même chose, aucun document à déposer nous aussi.

330 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci. J'aurais peut-être une question pour vous, monsieur Giasson, tout de suite. Est-ce que, dans la région, il y a des problématiques de déboisement qui sont observés et qui sont reliés ou liés à la nécessité de recourir à des terres pour faire de l'épandage ou faire de la fertilisation?

335

M. MARTIN GIASSON :

340 Madame la Présidente, en fait, depuis le dernier plan des forêts privées, qui date de 1986, la zone forestière augmente dans les Laurentides, environ de 5 à 8% pour certains facteurs, qui sont, entre autres, le legs de certaines terres aux municipalités pour, du ministère des Ressources naturelles, ainsi que l'abandon de terres qui viennent des friches. On a, dans les Laurentides, environ 14 000 hectares de friche encore, qui sont des territoires qui s'en viennent, qui retournent aux forêts.

345

On n'a jamais eu aucune plainte à l'Agence des Laurentides sur une problématique de destruction d'investissements d'aménagements forestiers pour le déboisement relatif à la production porcine ou à l'augmentation de superficies de territoire pour la production agricole.

350 Il faut savoir que nous, l'Agence, on interviendrait seulement lorsqu'il y aurait destruction d'un investissement public ou qui aurait une composante financière qui a été déboursée par un programme gouvernemental pour de l'aménagement des forêts. En tant qu'organisme qui chapeaute ou qui aide le développement des forêts privées, entre autres, vers le développement durable, on respecte le droit du propriétaire forestier à utiliser la terre selon les usages qui lui semblent adéquats et en vigueur selon les réglementations municipales.

355

Donc, le propriétaire, nous, s'il décide de déboiser un territoire pour avoir d'autres productions, c'est bien vu de notre côté. On interviendrait seulement dans un cas où il briserait une entente d'investissement.

360

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais ce que vous observez c'est plutôt une tendance inverse, c'est-à-dire un reboisement plutôt qu'un déboisement?

365

M. MARTIN GIASSON :

Globalement, oui.

370

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Beauchamp, ça va? Je passerais maintenant la parole à monsieur Dumais, qui a quelques questions à poser concernant, je pense, la production de maïs-grain.

375

M. MARIO DUMAIS :

Oui, exactement. Alors, j'ai signalé mon intention de poser des questions au moment où le porte-parole de la Financière présentait des données sur l'évolution des rendements dans la production de maïs.

380

Vous avez dit que, d'après les enquêtes de la Financière, le rendement dans le maïs était passé, au Québec, de, 1991, 6.6 tonnes à l'hectare et, en 2000, il était, il s'élevait à 7.2, donc une augmentation substantielle assez importante.

385

Alors, ma question ne s'adresse pas nécessairement à vous, mais c'est à l'occasion que ce chiffre-là nous est présenté que je voudrais peut-être que, évidemment si vous-même avez des choses à dire, il n'y a pas de problème, mais je pense que c'est peut-être plus les gens d'Agriculture.

390

Au fond, je voudrais qu'on se prépare un peu pour les réunions qu'on aura dans, peut-être dans la région de Saint-Jean, qui est une région, ou à Drummondville, dans les régions de grandes productions de maïs, pour qu'on aborde un peu une controverse, au fond, qui est souvent soulevée, à savoir la liaison entre la production porcine et la production de maïs.

395

On sait que beaucoup de gens contestent l'importance qu'a prise la production de maïs. On conteste également qu'il s'agisse d'une production fort intensive et, très souvent, on entend dire que la production de maïs, combinée avec la fertilisation des terres à base de lisiers, que tout ça entraîne une perte de qualité des sols. Il y a même des intervenants qui parlent de stérilisation des sols, que les sols vont en se dégradant continuellement, et le fait qu'on observe, comme ça, une augmentation du rendement dans les cultures de maïs ne semble pas aller dans la direction de ces critiques-là, qui disent que la production de maïs est dommageable pour les sols.

400

Or, donc, plus spécifiquement, une des questions que j'aimerais qu'on essaie d'explorer c'est l'évolution, même à un peu plus long terme, du rendement de la production de maïs au

405

Québec. Là, on a 2, environ, décennies qui nous sont présentées par la Financière et, évidemment, les données de la Financière sont des données basées sur un petit groupe de fermes sur lequel on fait des enquêtes, mais, par contre, il y a des sources d'information qui donnent le rendement global de toute la production et son évolution dans le temps.

410

Alors, comme la production de maïs au Québec ne remonte pas quand même à tant de temps, si on pouvait reculer un peu, le plus proche possible de quand on a commencé à en produire assez substantiellement au Québec, comment ça a évolué la productivité et les rendements dans le maïs au Québec?

415

Et, également, je vous signale, ayant un peu travaillé sur ce dossier-là, qu'on m'a signalé que l'endroit au monde où il s'est fait des recherches sur la plus longue période sur la culture du maïs et son impact sur les terres, c'est l'Université de l'Illinois aux États-Unis, l'Université de l'Illinois à Urbana and Champaign, ils ont un site Internet, et, à cette université, ils ont une ferme expérimentale et, en particulier, ils ont des parcelles, qui s'appellent les Parcelles Morrow, du nom du fondateur de l'école d'agriculture là-bas, et sur certaines de ces parcelles, entre autres, on cultive du maïs, maïs sur maïs, depuis 125 ans, et on a fait toutes sortes d'observations extrêmement intéressantes sur l'évolution de l'humus, l'évolution des rendements, sur ce type de parcelles-là.

425

Et, évidemment, la conclusion n'est pas que c'est une bonne méthode culturale, de cultiver maïs sur maïs pendant 125 ans, mais l'idée était d'observer, si on le fait, même si ce n'est pas recommandable, qu'est-ce que ça donne. Et c'est intéressant de voir que, dans l'État de l'Illinois, autour de 1870, quand ils ont commencé à faire ces observations-là, il y avait un certain rendement dans l'État, qui s'observait sur les premières parcelles, et 125 ans plus tard, entre autres sur la parcelle où on fait maïs sur maïs depuis 125 ans, le rendement était 3 fois plus élevé aujourd'hui qu'il était il y a 125 ans.

430

Or donc, je vous inciterais peut-être à aller faire un peu de **surfing** sur ce site Internet et ces recherches-là, de telle sorte qu'on puisse en discuter un peu au cours de certaines de nos rencontres dans les régions productrices de maïs parce que, évidemment, on peut discuter beaucoup, entre autres, sur les vers de terre, sur l'humus dans le sol, mais il ne faut pas oublier que, quand on cultive du maïs, ce n'est pas pour récolter de l'humus ou des vers de terre, mais c'est pour récolter du maïs.

440

Alors, qu'est-ce que ça a comme conséquences sur les rendements du maïs de faire tel et tel type de pratiques culturales? Et, d'autre part, également, discuter un peu du lien, est-ce qu'il y a un lien automatique entre le fait de produire du porc et produire du maïs? Est-ce que c'est 2 choses qui vont automatiquement ensemble? Est-ce qu'on ne produit du maïs que quand on produisait du porc? D'autre part, est-ce qu'on a commencé à produire du porc parce qu'on produisait du maïs? D'autre part, au Québec aussi, on peut observer que certaines des régions où il y a des grandes concentrations de production porcine, comme la région de la Beauce, dans la Beauce on ne produit pas de maïs. Donc, comment on peut analyser un peu le lien entre la production de maïs et la production porcine?

450

4 55 Or donc, tout ceci pour vous dire que, à l'occasion des données de la Financière sur l'évolution des rendements, je vous sou mets, à votre réflexion, un certain nombre de thèmes comme ceux-là, de telle sorte qu'on puisse les approfondir. Et, de la même manière, peut-être les gens de l'Environnement pourraient peut-être également nous aider à débrouiller un thème comme celui-là.

Alors, merci, madame la Présidente.

4 60 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sansfaçon, est-ce que vous avez une réaction immédiate ou vous préférez attendre le délai qu'on vous a accordé pour réagir à ces observations?

4 65 **M. DENIS SANSFAÇON :**

Je pense que je vais attendre.

LA PRÉSIDENTE :

4 70 D'accord. Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4 75 Monsieur Robitaille, expliquez-moi, dans le modèle, il y a une amélioration de 10% à peu près du rendement, de 6.6 tonnes à 7.2 tonnes en 10 ans, mais, par ailleurs, le prix payé passerait de 1 320 \$ à l'hectare à 1 238 à l'hectare. Alors, comment peut-il y avoir 10% de plus de production et moins 7% de revenus? Comment s'établit l'équation de l'un à l'autre?

4 80 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

4 85 En fait, c'est le revenu stabilisé des chiffres que je vous ai donnés et qui sont basés à ce moment-là sur un rendement supérieur pour la même superficie. Donc, on produit plus de maïs pour le même hectare. Et, tenant compte de l'efficacité et tenant compte de différents autres paramètres de production, qui sont enquêtés pour préciser, et je reviens un petit peu sur les propos de monsieur Dumais, les données de 7.2 et tout ça, nous viennent de l'étude faite par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'enquête sur les coûts de production. Ce n'est pas la Financière qui fait ces enquêtes, c'est vraiment le ministère de l'Agriculture qui a le mandat de mettre à jour les coûts de production.

4 90 Alors, je reviens sur l'autre élément, c'est vraiment, c'est l'ensemble des paramètres observés dans ces entreprises-là. Donc, on a un rendement supérieur. Donc, pour le même hectare, on produit plus de maïs-grain. On a une question d'efficacité de chantier. Et font en sorte, à ce moment-là, que le revenu stabilisé, pour répondre aux critères du programme, est moindre aujourd'hui, en 2002-2003, qu'il l'était en 2000-2001.

4 95

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

500 J'essaie juste de comprendre la mécanique dans laquelle ça marche. Supposons que j'ai une terre et que je fais des arbres de Noël, si, l'année suivante, je fais 10% de plus d'arbres de Noël, il me semble que, normalement, ça vaut plus, à moins que les prix tombent?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

505 Non. Ça, il ne faut pas confondre avec le revenu du marché.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bon.

510 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

515 Ça veut donc dire, ce qu'on protège dans le cadre du programme d'assurance stabilisation, c'est un coût de production. Le fait de faire plus de maïs à l'hectare, à ce moment-là, c'est que ma chance que mon revenu soit supérieur à mon revenu stabilisé est de plus en plus grande, et d'ailleurs c'est ce qu'on a observé en 2002.

520 En 2002, il n'y a pas de compensation d'ASRA, tenant compte des prix du maïs. Bon, le prix du marché est aux environs de 170 \$ la tonne, quand on multiplie par 7.2 tonnes à l'hectare, et bien on couvre à peu près notre coût de production.

525 Si notre prix du marché avait été, comme en 2000, à 128 \$ la tonne, et bien on aurait encore eu une protection par le programme d'assurance stabilisation et, à ce moment-là, notre revenu stabilisé, au lieu d'être à 1 300, tenant compte des nouveaux paramètres du modèle en 2000, si on les avait appliqués en 2000, le revenu stabilisé aurait été de 1 200 \$ l'hectare environ, 1 233, tenant compte de tous les critères analysés dans le cadre de l'analyse du coût de, de révision du modèle.

Le revenu stabilisé c'est une chose, le prix du marché c'est autre chose.

530 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui, ça, je comprends.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

535 Mais dans le contexte où notre revenu stabilisé baisse, parce que là on a un meilleur rendement à l'hectare, et d'autres paramètres d'efficacité et, si c'était nécessaire à ce moment-là, peut-être que les gens du ministère de l'Agriculture pourraient nous expliquer plus en détail comment le coût de production est analysé. On en avait déjà parlé un petit peu sur cet aspect-là, 540 mais c'est différents éléments et différents paramètres qui viennent influencer le revenu stabilisé.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

545

M. ALFRED MARQUIS :

Je continuerais un peu une question à monsieur Robitaille. C'est-à-dire que, lorsqu'on regarde les chiffres que vous nous avez présentés, ils me semblent être basés sur des modèles de coût de production, mais uniquement vers un modèle productiviste. Est-ce qu'il y a des efforts de faits, et si oui, peut-être nous les mentionner, pour un modèle, on pourrait dire, de production durable plutôt que de production productiviste?

550

Alors, parce que là, ce que l'on a, effectivement, on produit plus, on retrouve un coût de production, mais il ne semble pas y avoir nulle part d'encouragement vers une production durable. Alors, je ne sais pas si la Financière regarde ces volets-là?

555

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Alors, c'est eux autres qui réalisent le coût de production, c'est les gens du Ministère. Alors, c'est pour ça que je me suis tourné vers eux pour avoir un peu plus d'information.

560

Alors, ce qu'on disait c'est que la dernière, en 2000, on a enquêté 93 entreprises, de toute catégorie, dont les critères étaient entre 150 et 700 hectares en céréales, maïs-grain et soya. Donc, l'entreprise qui est hyper productive et qui, souhaitons-le, respecte quand même les règles environnementales, ne met pas trop d'engrais non plus, respecte les recommandations du Ministère. Il y a des entreprises qui ont, évidemment, les rendements ne sont pas uniformes partout. Il faudrait voir à ce moment-là chacune des 93 entreprises, quelles sont ses pratiques opérationnelles.

565

570

Donc, c'est 93 entreprises dont les superficies sont entre 150 et 700 hectares, et 80% du revenu de ces entreprises-là viennent de la production de céréales, maïs-grain et soya. Donc, il y a à peine 20% qui vient de d'autres activités agricoles. C'est vraiment des entreprises spécialisées dans le domaine et qui ont différentes pratiques ou des pratiques qui peuvent être variables d'une à l'autre.

575

De là à déterminer, est-ce que toutes ces entreprises-là ont une pratique respectueuse de l'environnement, selon les règles de l'art et tout ça, je ne sais jusqu'à quel niveau on analyse tout le, en fait, tout le processus de production, est-ce qu'on va aussi loin que regarder est-ce que les recommandations d'engrais chimiques ou l'utilisation de fertilisation et caetera, la question des rotations, je ne serais pas en mesure de répondre. Je ne sais pas si les gens du Ministère sont en mesure de donner plus d'informations.

580

M. ALFRED MARQUIS :

585

590 Mais je suppose que ça pourrait être quelque chose qui serait tenu compte dans la définition des coûts de production, si vraiment vous aviez, de la part de la société disons, une requête dans ce sens-là? C'est-à-dire que, si on veut vraiment favoriser l'agriculture durable, le développement durable, on va devoir, à un moment donné, prendre en considération des critères d'agriculture durable et non pas seulement des critères de productivité.

595 Alors, c'est un peu dans ce sens-là que je pose ma question, à savoir justement, est-ce qu'il y a des efforts de faits pour justement tenir compte de ces critères-là dans l'établissement des coûts de production ou autre chose, pour vraiment en arriver à une agriculture durable?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

600 Il faudrait voir à ce moment-là l'ensemble des paramètres qui sont pris en considération dans l'établissement du coût de production, et je ne suis pas en mesure de vous les donner aujourd'hui, mais je pourrais voir, avec les gens du Ministère, quelles informations on pourrait vous donner et qui seraient, qui pourraient, à ce moment-là, permettre de voir. Est-ce que c'est la notion d'écoconditionnalité qu'on pourra introduire dans les fermes qu'on va cibler? Je ne le sais pas.

605 **M. ALFRED MARQUIS :**

Bien. J'aurais, madame la Présidente, une autre...

610 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

615 Peut-être, un élément qu'on vient de me glisser, dans le fond c'est que la sélection ne se fait pas sur la base d'un rendement obtenu de l'entreprise. C'est des entreprises ciblées au hasard, donc les rendements sont variables. Les pratiques culturales sont variables. Les rotations peuvent être variables aussi. Et c'est l'ensemble des données économiques de ces 93 fermes-là qu'on met ensemble pour compiler le coût.

M. ALFRED MARQUIS :

Oui, mais on..

620

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Donc, c'est 93...

625 **M. ALFRED MARQUIS :**

630 On ne regarde pas en particulier, justement, les différents paramètres disons d'agriculture durable. On les prend en considération parce qu'ils sont là, mais on ne fait pas ressortir justement l'importance qu'ils peuvent avoir, je suppose, dans l'affaire, n'est-ce pas?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

635 Faudrait voir, je vais, on va vérifier, puis on vous reviendra là-dessus, si on a des éléments nouveaux à vous fournir par rapport à ça. Mais, effectivement, ça pourrait être éventuellement dans le cadre de notre réflexion de dire bon, les entreprises qu'on cible devront être conformes aux nouvelles règles environnementales, bilan phosphore et compagnie, PAEF et caetera. Mais c'est une hypothèse qu'on émet ensemble aujourd'hui.

M. ALFRED MARQUIS :

640

Dans ce sens-là, madame la Présidente, j'aurais une petite question pour monsieur Boisclair.

645 Au niveau de la région ici, vous nous avez, hier, donné, justement, des informations concernant les efforts qui sont mis au niveau de l'agroenvironnement, mais est-ce que vous pouvez nous donner des, par exemple, la proportion de culture qui est faite au niveau de l'utilisation des pesticides, par exemple, avec la lutte intégrée des ennemis des cultures, comme vous nous en avez mentionnés hier, qu'on appelle habituellement la gestion intégrée des cultures, **Integrated Pest Management** en anglais.

650

M. MICHEL BOISCLAIR :

655 Disons que, pour répondre à cette question-là, je crois que, pour donner un portrait le plus fidèle, ce serait d'apprécier le nombre d'entreprises qui sont membres de clubs d'encadrement technique.

660 Actuellement, il y a 63 entreprises horticoles qui sont membres de clubs d'encadrement technique et de clubs de dépistage. Donc, on est certain que celles-là, ces entreprises-là, sont suivies par un agronome, un professionnel du club, et engagées dans un programme très structuré de lutte intégrée, avec des moyens d'observation, des décomptes, des échantillonnages et aussi des mesures des populations de ravageurs pour vérifier les seuils d'intervention et caetera. Donc, pour celles-là on est certain que, il y a au moins ces 63 entreprises-là.

665 Il y a aussi une soixantaine d'autres entreprises, et ça peut être les mêmes, mais il y a au moins une soixantaine d'entreprises qui sont membres des réseaux d'avertissement phytosanitaire chez nous, dans la région. Encore une fois, il s'agit d'entreprises horticoles, et celles-là aussi, étant donné leur implication dans ces réseaux-là, sont des entreprises qui, vraiment, effectuent des observations dans les cultures, et qui sont des observations utilisées dans leur stratégie de lutte intégrée.

670

M. ALFRED MARQUIS :

675 Et, dans le même sens, avez-vous une idée de l'importance du travail minimal du sol plutôt que le labour conventionnel dans la région ici?

M. DENIS SANSFAÇON :

680 Madame la Présidente, si vous permettez, dans le bilan des activités des clubs-conseils
en agroenvironnement, qui a été présenté par monsieur Simon Marmen, et déposé à la
Commission, pour la période couvrant le 1er avril '97 au 31 mars 2002, on a, par région, la
proportion en travaux réduits versus en labours. Et, si on regarde Laurentides, c'est 50% labours,
50% travaux réduits. Donc, 625 hectares environ dans chacune des, soit l'un soit l'autre. Et c'est
une des meilleures régions à cet égard.

685

M. ALFRED MARQUIS :

Excellent.

690

M. DENIS SANSFAÇON :

Au niveau des statistiques des clubs-conseils en agroenvironnement.

695

M. ALFRED MARQUIS :

Dans le même sens, et c'est aussi un chiffre, je pense, que vous nous aviez donné sur le
plan provincial, mais c'est quelle superficie reçoit des fumures par rapport à la superficie qui
reçoit d'autres engrais dans la région, fumures organiques je veux dire, par rapport à fumures
minérales?

700

M. DENIS SANSFAÇON :

Madame la Présidente, à ma connaissance, la dernière information précise date de 1998
et elle est déjà déposée à la Commission, je pense, je vais vérifier, et on doit l'avoir par région.

705

M. ALFRED MARQUIS :

Je vais la retrouver.

710

M. DENIS SANSFAÇON :

Oui, dans le portrait agroenvironnemental.

715

M. ALFRED MARQUIS :

Merci monsieur Sansfaçon.

LA PRÉSIDENTE :

720

Alors, maintenant j'inviterais monsieur Luc Maisonneuve, qui est président de l'UPA à

Argenteuil-sud, à venir poser ses questions.

Bonjour monsieur Maisonneuve.

725 **M. LUC MAISONNEUVE :**

Bonjour, madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Écoutez, moi, en étant président de l'UPA ici, locale, on a reçu, comme producteurs agricoles, au mois de novembre, un avis du ministère de l'Environnement, qui venait, je crois, de Québec, de l'Édifice G, comme quoi
730 que nous devons, bon, d'ici le 15 juin je crois, déposer, les agriculteurs devaient déposer leur bilan phosphore.

Nous avons, dans les semaines qui viennent, nos assemblées générales annuelles, puis j'aimerais avoir des précisions, parce que ça s'en vient, et puis on a reçu ça au mois de
735 novembre. Lorsqu'on a reçu ça, au mois de novembre, l'avis du ministère de l'Environnement, bon, j'ai contacté des agronomes pour voir qu'est-ce qui se passait avec ça, parce que c'est un agronome qui doit remplir le formulaire. Eux m'ont dit qu'ils n'avaient pas de formulaire, au mois de novembre. J'aimerais savoir, présentement, est-ce que les formulaires sont disponibles? Est-ce que les gens peuvent commencer à remplir leur bilan phosphore?

740

Parce que vous voyez, on peut dire le 15 juin, mais il faut penser que les agriculteurs, habituellement, un peu passé le 15 avril et le 20 avril, nous sommes dans les champs et nous n'aurons pas le temps de remplir la paperasse gouvernementale. Ça fait que j'aimerais savoir si, dans les, si c'est prêt et puis si on peut contacter déjà, les agronomes peuvent déjà commencer
745 à déposer les bilans phosphore.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, on va demander à monsieur Fortin, du ministère de l'Environnement, de nous indiquer où on en est rendu dans la mise en application de cette mesure.
750

M. PIERRE FORTIN :

Oui. D'abord, rappeler que, on a déjà précisé à la Commission qu'on avait commencé
755 par une tournée de l'ensemble des agronomes, pour être capable de s'entendre sur les documents à produire et les documents à réaliser, notamment le bilan de phosphore. Présentement, on est en tournée avec l'Union des Producteurs agricoles pour expliquer comment remplir et répondre à l'ensemble des questions, pour que le tout soit bien fait et que le tout corresponde à des actes agronomiques professionnels.

760

On vient de...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur est de l'UPA Argenteuil-sud, est-ce que vous rencontrez chaque UPA
765

régionale?

M. PIERRE FORTIN :

770 Oui. Je n'ai pas le calendrier ici, mais ça ne devrait pas tarder. Et le tout est chapeauté par la Confédération de l'UPA. Donc, j'ai un spécialiste, j'ai 1 et 2 spécialistes qui suivent cette tournée-là en parallèle de la nôtre, qui expliquent le règlement, qui expliquent le bilan phosphore, qui expliquent les PAEF et caetera et caetera.

775 Et là, tout dernièrement, on vient d'arrêter le bilan phosphore. Comme je l'avais déjà dit à la Commission, on voulait rendre le tout public pour le 15 de janvier. Le 15 c'est demain et, normalement, aujourd'hui ou demain, le bilan phosphore définitif devrait être sur le site Internet de l'Ordre des Agronomes, et on devrait commencer à réaliser ces bilans phosphore.

780 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en d'autres termes, si vous me permettez l'expression, le formulaire qui devra être complété pour produire le bilan phosphore devrait être disponible dans les jours qui viennent sur le site Internet de l'Ordre des Agronomes?

785

M. PIERRE FORTIN :

Oui oui. Puis ce qui est important c'est qu'on a quand même un délai assez court à respecter. On se souvient qu'on a jusqu'au 15 de juin 2003, alors ça vient rapide, c'est rapide.

790

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Maisonneuve?

795 **M. LUC MAISONNEUVE :**

Oui et non parce que, bon, on parle du 15 juin, mais j'aimerais répéter que, je pense que, au point de vue agricole, pensez que le 15 juin, que, comme je disais, à partir du 20 avril, je pense qu'il y a des, on a des travaux à faire dans les champs assez rapidement si on veut avoir la productivité dans nos champs, pour quand même rencontrer les normes de la Financière agricole, vous comprenez. Il faut semer tôt le maïs et puis on est souvent un peu pris, qu'on a de la misère en agriculture à rencontrer les délais au niveau gouvernemental.

800

Parce que souvent, lorsqu'on est prêt, nous, à travailler, c'est-à-dire comme durant l'hiver, souvent, au niveau gouvernemental, eux, ils ne sont pas prêts. Parce qu'il faut penser, souvent ça arrive au niveau surtout du ministère de l'Agriculture, où est-ce que les budgets sont votés, arrivent souvent fin, je pense que c'est au début avril, les budgets arrivent au début avril, souvent, en fait, en réalité, en réalité, on est au courant seulement au mois de, fin mai début juin, vraiment, de qu'est-ce qu'on peut faire avec les budgets. Et, alors, souvent, pour nous, on est pris dans nos champs, puis c'est très difficile de tout mettre, tout le travail, autant paperasse à

810

remplir, formulaires, alors qu'on aurait aimé beaucoup mieux que, lorsqu'on nous a envoyé les lettres au 15 novembre, et bien déjà, lorsqu'on envoie la lettre au 15 novembre, il y ait déjà le formulaire de disponible, pour qu'on commence déjà à se préparer.

815 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en d'autres termes, ce que vous nous dites c'est que vous avez, dans le fond, 4 mois pour faire le travail, même 3 mois pour faire le travail. Après quoi, vous serez moins disponible pour réaliser ce travail-là?

820

M. LUC MAISONNEUVE :

Bien, c'est ça qui arrive à tous les ans. En fait, c'est ça qu'on voit d'année en année. Ça fait quand même 15 ans que je suis en agriculture, puis ça c'est, souvent c'est le problème. C'est qu'il y a souvent des problèmes d'arrimage entre la disponibilité de notre temps et au moment où est-ce que les programmes gouvernementaux sortent, on a de la misère à faire l'enchaînement, puis souvent ça apporte des délais, des fois, qui reportent de presque un an pour avoir les travaux et puis les formulaires de remplis.

825

830

Mais j'aimerais répéter, le formulaire, bon, il va être disponible, apparemment, demain. Ça, ça veut dire, si je comprends bien, que demain les agronomes vont pouvoir déjà commencer à remplir les bilans phosphore? Je ne sais pas, il y a combien d'agriculteurs qui doivent le remplir ce bilan-là? En fait, combien d'agronomes doivent remplir, peuvent remplir ces bilans-là, puis pour combien de producteurs agricoles? Est-ce que c'est possible de savoir c'est quelle somme d'ouvrage qui s'en vient pour les prochaines semaines?

835

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

840

M. PIERRE FORTIN :

Oui, madame la Présidente. Moi, j'aimerais, avant de, parce que je vais faire intervenir madame Bérubé sur les dates de rencontres avec les producteurs ici dans la région, demander à monsieur Bouchard aussi, notre spécialiste de la réglementation, de pouvoir compléter, mais j'aimerais peut-être apporter la précision que le bilan phosphore, c'est sûr qu'on parle d'un nouveau document, parce qu'on l'a remanié. Mais, en fait, le bilan phosphore ce n'est pas quelque chose, il existait avant.

845

850

C'est parce que c'est la première partie du PAEF, du Plan agroenvironnemental de fertilisation. Donc, qu'est-ce qu'un bilan phosphore? En gros, dans un bilan phosphore, ça loge sur une page, et ce qu'on y retrouve c'est la quantité de phosphore totale produite par les animaux et la quantité de phosphore totale prélevée par les plantes. Donc.. Mais, je n'expliquerai pas qu'est-ce qu'on fait par la suite avec le bilan phosphore, mais tout simplement dire que, pour réaliser un bilan phosphore, l'agronome travaille en moyenne, c'est aux alentours

855

d'une heure préparer un bilan phosphore, sur un document qui, même si le formulaire a changé un peu, sur un document qui n'est pas vraiment nouveau pour... Donc, ce n'est pas le producteur qui le remplit.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais j'imagine que l'agronome doit quand même rencontrer l'agriculteur?

M. PIERRE FORTIN :

865

Oui oui.

LA PRÉSIDENTE :

870

Oui.

M. PIERRE FORTIN :

875

Mais, je veux dire, il y a 400 agronomes, ils sont accrédités pour réaliser des plans agroenvironnementaux de fertilisation.

LA PRÉSIDENTE :

880

Au Québec?

M. PIERRE FORTIN :

Au Québec.

885

LA PRÉSIDENTE :

Et il y a combien de producteurs à rencontrer, parce que c'était une question qui était posée par monsieur?

890

M. PIERRE FORTIN :

Combien de producteurs, je vous dirais, de mémoire, combien? 24, que mon collègue du MAPAQ me souffle à l'oreille.

895

LA PRÉSIDENTE :

24 000...mille?

900

M. PIERRE FORTIN :

Oui. Donc, aux alentours de. Et, comme vous vous souvenez, on avait interrogé la présidente de l'Ordre des Agronomes pour voir si le travail qui s'en vient dans les prochains mois, pouvait être réalisé, et ce qu'elle nous avait dit c'est que oui, il va être réalisé, mais que c'est vrai que le délai est court. Donc, on fait tout en oeuvre.

905

D'ailleurs, on a un plan de communication, un plan, une stratégie pour aller chercher ces bilans phosphore-là, dont vous retrouverez le détail dans le plan de mise en oeuvre que j'ai déposé la semaine dernière, c'est-à-dire avant les fêtes.

910 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

915

Je demanderais à madame Bérubé, peut-être qu'elle pourrait nous dire les dates de rencontres.

MME BRIGITTE BÉRUBÉ :

920

Bonjour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

925

Bonjour, madame Bérubé.

MME BRIGITTE BÉRUBÉ :

930

La direction régionale du ministère de l'Environnement, en collaboration avec l'UPA régionale, va offrir 3 journées d'information sur le Règlement sur les exploitations agricoles. Il y aura une journée, les 3 journées sont arrêtées, c'est au début février, le 3 février à Saint-Jérôme, le 5 février à Mont-Laurier et le 10 février à Saint-Eustache. Les heures, modalités, les lieux vont être précisés ultérieurement.

935

L'objectif de ces rencontres-là c'est de donner des explications générales sur le Règlement, sur son application. Le bilan de phosphore va être abordé de façon assez succincte.

940

Par contre, actuellement, au niveau de l'UPA nationale, il y a des tournées aussi qui s'organisent à travers le Québec pour venir expliquer spécifiquement le bilan de phosphore. À ce moment-là, c'est avec des spécialistes de la direction de monsieur Fortin, qui vont se déplacer en région pour donner des détails sur ce nouveau produit, finalement, qu'il faut livrer.

Par contre, on n'a pas encore de calendrier arrêté pour la région des Laurentides. On me dit que ça va venir bientôt.

945 **LA PRÉSIDENTE :**

950 Il y a combien de producteurs à rencontrer dans la région, puis il y a combien d'agronomes qui sont disponibles pour réaliser le travail qu'il y a à faire, dans la région spécifique? Parce que je pense que la préoccupation de monsieur c'est dans la région Laurentides.

M. LUC MAISONNEUVE :

955 Oui. Et bien, surtout que souvent les entreprises ici sont plus petites, en général, dans les Laurentides, on l'a vu hier. Puis la plupart des, beaucoup d'entreprises n'ont pas présentement, ne sont pas obligées, par le Règlement, d'avoir leur PAEF présentement, étant donné qu'elles sont quand même moyennes ou petites. Ça fait que souvent les PAEF ne sont pas encore faits, parce que les entreprises ne sont pas encore obligées de les faire, elles sont encore petites, puis je pense que c'est seulement dans 1 an où les entreprises devront faire leur PAEF.

LA PRÉSIDENTE :

965 Alors, madame Bérubé, est-ce que vous avez une réponse à la question?

MME BRIGITTE BÉRUBÉ :

970 Bien, je dois dire que c'est, tous les agriculteurs sont invités à ces rencontres-là. Comme c'est une collaboration avec l'UPA, c'est l'UPA qui se charge, au niveau logistique, de faire les invitations. Donc, je ne suis pas en mesure...

LA PRÉSIDENTE :

975 Mais ce n'est pas ça ma question. Ma question c'est combien de producteurs dans la région devront réaliser ces bilans phosphore et il y a combien d'agronomes qui sont disponibles pour faire le travail qu'il y a à faire, dans un délai encore plus court que ce que monsieur nous mentionnait, parce que là vous nous dites que les rencontres vont avoir lieu en février? Donc, déjà là, ça laisse 1 mois de moins pour faire le travail.

980 **MME BRIGITTE BÉRUBÉ :**

985 On me dit qu'il y a environ 1 500 agriculteurs dans la région, mais on ne dispose pas des données pour évaluer lesquels vont devoir produire les bilans de phosphore. En dessous d'un certain seuil, qui est de 700 kilos de phosphore, ils n'ont pas à produire un tel bilan. Mais on ne peut pas présumer des quantités que les agriculteurs ont. Donc, on n'a pas ce chiffre-là. On va l'avoir après que les gens auront fait les bilans de phosphore.

LA PRÉSIDENTE :

990 D'accord. Et il y a combien d'agronomes dans la région?

MME BRIGITTE BÉRUBÉ :

995 Bien, je ne peux pas donner le nombre d'agronomes. Peut-être que mon collègue du
MAPAQ a un peu plus de données là-dessus. Je sais qu'on a invité les 4 clubs
agroenvironnementaux, en tout cas, les 3, mais probablement que le quatrième va être invité
aussi, étant donné qu'il y en avait un qu'on ne connaissait pas, comme on l'a dit hier. Ils sont
invités à ces tournées d'information-là et puis je pense que le MAPAQ pourrait peut-être dire de
1000 façon un peu plus précise combien il y a d'agronomes dans la région pour réaliser ces
documents-là.

LA PRÉSIDENTE :

1005 Monsieur Sansfaçon, est-ce que vous avez l'information, ou monsieur Boisclair, c'est ça?

M. MICHEL BOISCLAIR :

1010 Merci, madame la Présidente. Parmi les groupes agroenvironnementaux, on note 6
agronomes, donc 6 professionnels, qui sont habilités à signer ces documents. Il y a également 2
autres agronomes qui oeuvrent dans les clubs d'encadrement technique. Et il y a aussi les
agronomes qui travaillent dans le secteur privé, dans les coopératives, des bureaux de
consultants, un certain nombre aussi. Ça fait le tour, c'est à peu près ce groupe de personnes-là
qui peuvent travailler dans ce domaine-là.

1015 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on peut penser que c'est réaliste de s'attendre à ce que, le 15 juin, les bilans
phosphore seront produits, monsieur Boisclair?

1020 **M. MICHEL BOISCLAIR :**

1025 Écoutez, c'est difficile à évaluer. Le travail à effectuer pour un bilan phosphore peut
s'effectuer en 1 heure, dans la mesure où l'agronome et son client agriculteur dispose de toute
l'information nécessaire pour effectuer ces calculs. C'est sûr que s'il est nécessaire de faire
quelques recherches pour rassembler l'information à utiliser, et bien là ça peut prendre plus de
temps. Or, c'est difficile à évaluer et d'apprécier si l'ensemble de ces groupes de professionnels-
là vont être en mesure d'accomplir tout le travail avec l'échéancier du Règlement. C'est difficile à
dire.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1035

D'une manière plus précise, pour faire un bilan de phosphore on a besoin de quelles informations? Est-ce qu'on a besoin d'une analyse des lisiers ou des fumiers?

M. PIERRE FORTIN :

1040

J'ai demandé à monsieur Bouchard, notre spécialiste de la réglementation, qui n'est pas agronome.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1045

Et qui n'est pas économiste.

M. PIERRE FORTIN :

1050

Mais maintenant on sait que c'est un spécialiste.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1055

On essaie de comprendre le travail, donc on essaie de comprendre de quelles informations on a besoin pour faire le bilan de phosphore?

LA PRÉSIDENTE :

1060

On a besoin de savoir si l'agriculteur devra donner du temps aussi pour que cette, parce que c'est ce que je comprends de la question de monsieur, pour réaliser cette opération de bilan phosphore?

M. SERGE BOUCHARD :

1065

Merci, madame la Présidente. Bon, essayons de quand même rendre ça le plus simple possible, et je voudrais faire 2 scénarios.

1070

Bon, prenons le scénario de, le cas d'un producteur qui a déjà un plan agroenvironnemental de fertilisation préparé par un agronome, et ce producteur-là en dispose depuis quelques années, disons depuis 1997, depuis le moment où l'obligation est arrivée dans la réglementation. Donc, c'est quelqu'un qui a des plans de fertilisation depuis 5 ans, donc il y a une relation qui s'est établie entre le producteur et son conseiller. L'agronome connaît très bien la situation de la ferme. Prenons le cas hypothétique, peut-être encore un peu pour l'instant, mais qui arrivera de façon encore plus importante dans le futur, où, effectivement, le producteur a des analyses de sol, donc il connaît très bien la valeur fertilisante des sols. Et, évidemment, comme il a déjà 4, 5 ans d'expérience, les besoins des cultures sont connus.

1075

1080

D'un autre côté, le producteur, en théorie, aurait déjà des analyses de ses déjections animales, des fumiers ou des lisiers, depuis quelques années, donc connaîtrait de façon assez précise la valeur fertilisante ou la quantité d'azote, de phosphore et de potassium qu'on retrouve

dans les déjections animales. C'est un peu le cas idéal qui deviendra la règle dans quelques années, bon.

1085 À ce moment-là, l'agronome connaît bien la ferme, connaît les valeurs fertilisants. Donc, à partir des volumes de fumier entreposés et à épandre, connaissant la caractéristique, il peut calculer facilement la quantité de phosphore, d'azote et de potassium présente. Ayant des analyses de sol, connaissant les cultures et les rotations, il peut déterminer la quantité de phosphore, entre autres, qui sera utilisée par les cultures dans l'année qui vient, et le bilan, il est terminé.

1090 Donc, il y a X kilos de phosphore produits et il y a une autre quantité de phosphore consommée par les cultures, en tenant compte des besoins, des rendements, de la richesse des sols et caetera et caetera. Donc, dans ces situations-là, on parle d'une heure de travail. Bon. C'est peut-être une situation qu'on retrouve dans certains cas, mais pas encore en majorité.

1095 Prenons l'autre situation, extrême, où on est face à quelqu'un qui n'a pas encore un plan agroenvironnemental de fertilisation depuis un certain nombre d'années, qui n'aurait pas d'analyses de sol représentatives pour l'ensemble de ses cultures et qui, bien évidemment, n'aurait pas encore d'analyses des lisiers ou des fumiers qui sont produits sur sa ferme.

1100 Bon, à ce moment-là, évidemment, si on vise, pour le 15 juin, d'atteindre le même niveau de précision après le point que le premier scénario que je vous ai présenté, où il y a déjà une relation depuis plusieurs années, et bien je pense qu'on se donne peut-être des, un seuil ou une hauteur de barre un peu difficile à atteindre pour la première étape. Donc, nous, ce qu'on pense, 1105 dans les cas où, effectivement, on n'a pas encore une information précise, et même ultra précise, on pourra utiliser la meilleure information disponible.

1110 Donc, évidemment, si le producteur n'a pas encore des calculs de volumes et de concentrations de fumier ou lisier, je pense qu'on pourra assez rapidement et simplement déterminer le nombre d'animaux présents dans l'exploitation, je ne pense pas que ce soit une somme de travail si importante que ça. Et, à partir de références qui existent, et qui étaient utilisées par les professionnels depuis quelques années, on va pouvoir estimer, d'une façon quand même réaliste et raisonnable, la quantité de phosphore produite dans cette ferme-là, à partir du nombre d'animaux présents, et d'évaluation qu'on retrouve dans la littérature, en disant 1115 bon, un porc ça produit à peu près X kilos de phosphore par année. Je pense qu'on arrivera sur, si on prend le cas d'une porcherie, avec une quantité de phosphore produite relativement raisonnable.

1120 Ensuite de ça, pour ce qui est de la consommation de phosphore par les cultures, évidemment, peut-être qu'on n'a pas tout plein d'analyses de sol encore et tout plein de rendements et caetera, mais le producteur connaît quand même les cultures et les superficies qu'il utilise à chaque année, soit en petites céréales, soit en maïs, soit en prairie et et caetera. Et, à partir de ces superficies et des cultures qu'il réalise, on pourra là aussi, avec des données moyennes de la littérature, bon, savoir que, sur une certaine superficie de maïs, on pourrait 1125 prélever jusqu'à telle quantité de phosphore, en utilisant, dans le fond, peut-être les données des

abaques qui sont contenues dans le règlement, donc qui est le maximum qui peut être prélevé, et en arriver quand même avec un bilan qui, tout en étant peut-être pas aussi parfait que celui qui a, qui commence à avoir une certaine histoire de plan de fertilisation, mais donnera quand même une indication relativement honnête et précise de la situation.

1130

Est-ce qu'on est face à un producteur qui dispose d'assez de terres pour gérer le phosphore qu'il produit chez eux ou si on est face à un producteur qui a un déficit de terres et qui, évidemment, de terres en propriété, et qui doit avoir des ententes d'épandage. Donc, il pourra prendre conscience s'il doit avoir des ententes d'épandage, est-ce qu'il en a assez?

1135

Et, évidemment, dans le premier tour de roue de l'opération, l'objectif étant peut-être de faire, de séparer un peu les producteurs en 2 groupes, ceux qui disposent, en propriété ou autrement, d'assez de terres pour gérer la quantité de phosphore qu'ils produisent et, évidemment, ils seront réputés pour l'instant le gérer correctement. Et, d'un autre côté, ceux qui, actuellement, ne sont pas en mesure de démontrer qu'ils peuvent disposer, en propriété ou autrement, des superficies requises. Et ces gens-là, et bien, évidemment, la deuxième étape, une fois que le bilan sera fait, sera de cheminer avec eux, de les accompagner, afin qu'ils finissent par disposer des terres requises. Mais, évidemment, on n'en sera pas à 1 hectare ou 2 hectares près dans le bilan comme tel.

1145

Et, avec le temps, les gens qui n'ont pas encore de PAEF finiront par en avoir un et raffineront la valeur de la production de phosphore dans leur ferme, raffineront le prélèvement de phosphore par les cultures, selon tout le cheminement et, à un moment donné, le bilan deviendra de plus en plus précis.

1150

Donc, c'est un peu les 2 axes qui peuvent se produire. Puis, évidemment, pour ceux qui ont moins de données, évidemment, on essaiera d'aller chercher le bilan le plus raisonnable possible, mais en respectant quand même les données disponibles raisonnablement à court terme.

1155

LA PRÉSIDENTE :

À votre connaissance, il y en a combien qui répondent au scénario A et combien répondent au scénario B de, vous avez dû faire une certaine évaluation du réalisme d'atteindre, pour le 15 juin, l'objectif que vous vous êtes fixé quant aux bilans phosphore?

1160

M. SERGE BOUCHARD :

Je sais qu'il y a un bon nombre de producteurs qui ont, et depuis quelques années, qui travaillent avec des plans de fertilisation. On sait, quand on regarde les obligations réglementaires, il devrait peut-être en avoir un peu plus, mais je n'ai pas personnellement une idée précise du nombre de personnes qui en ont déjà.

1165

LA PRÉSIDENTE :

1170

On va aller voir monsieur Sansfaçon, qui a demandé la parole.

M. DENIS SANSFAÇON :

1175 Merci, madame la Présidente. Dans le cadre du bilan de l'an 3 du sommaire des
réalisations du plan d'action en environnement valorisé, l'action 22C, le recensement est fait
depuis 1999-2000, le recensement est fait auprès des organismes de gestion des fumiers, des
consultants privés, des clubs-conseils en agroenvironnement, de la Coopérative Fédérée de
1180 Québec et de l'AQINAQ. Ce n'est peut-être pas complet, mais ça donne quand même un ordre
de grandeur.

Alors, en 1999-2000, au total, c'était 1 687. En 2000-2001, 3 366 et, 2001-2002, 6 998,
ce qui fait environ une douzaine de mille au total.

1185 Maintenant, il y a peut-être d'autres qui n'ont pas été recensés, mais c'est quand même
un ordre, le meilleur ordre de grandeur qu'on a présentement, en termes de PAEF réalisés par
ces 5 groupes d'intervenants présentement.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Ça ce sont des fermes qui ont des plans agroenvironnementaux de fertilisation?

M. DENIS SANSFAÇON :

1195 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1200 D'accord. Maintenant, tantôt on parlait de 24 000 fermes qui pourraient être visitées,
mais est-ce que j'ai bien compris que toutes n'auraient pas nécessairement à produire des bilans
phosphore sur ces 24 000 fermes, compte tenu que celles qui sont, qui produisent en dessous
de 1 600 kilogrammes de phosphore par année, n'auraient pas cette obligation?

M. DENIS SANSFAÇON :

1205 Si vous permettez, madame la Présidente, c'est le chiffre que j'ai avancé. Ce qu'on a
fait, nous, c'est qu'on a fait tourner le fichier d'enregistrement des exploitations agricoles en
mettant une hypothèse de concentration de phosphore associée au nombre d'animaux produits
sur chacune des entreprises déclarées dans le fichier. Quand ils étaient, sur l'entreprise, au-
1210 dessus de 1 600, on se disait et bien elle va devoir produire un bilan phosphore. Et, en bas de
1 600, non.

Alors, ce n'est pas, je dirais, ce n'est pas, c'est une approximation, il faut le comprendre,
c'est une évaluation qui est faite, et ça donne 24 578.

1215

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1220 **M. DENIS SANSFAÇON :**

Donc, 24 000 environ. On dit qu'on a recensé environ 12 000 qui ont des plans agroenvironnementaux de fertilisation, l'été actuel non compris. On parle au 31 mars 2002. Alors, ça donne quand même...

1225

LA PRÉSIDENTE :

Donc, 50% sont dans le scénario A.

1230 **M. DENIS SANSFAÇON :**

Probablement, un peu davantage, parce qu'on a un été derrière nous qui n'est pas compilé dans le plan d'action en environnement valorisé, mais ici c'était des ordres de grandeur.

1235 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Et peut-être un dernier élément pour lequel, il me semble, vous n'avez pas donné d'information, c'est est-ce que l'agriculteur doit être présent? J'imagine, dans le cas du scénario B, beaucoup. Dans le cas du scénario A, est-ce que l'agronome peut lui-même faire le travail sans avoir son client avec lui?

1240

M. SERGE BOUCHARD :

En principe, comme monsieur Fortin le mentionnait tout à l'heure, pour le producteur qui dispose déjà d'un plan agroenvironnemental de fertilisation, le bilan de phosphore devient, dans le fond, un peu une synthèse de l'information qui est déjà présente dans le document. Donc, évidemment, ça se fait relativement rapidement, et le producteur n'a pas à investir du temps, en présumant que, bon, l'information pour faire le plan, globalement, ayant déjà été donnée, l'agronome complète tout son travail en faisant une synthèse au niveau de l'autre document.

1250

Dans l'hypothèse B, où il n'y aurait pas encore de plan de fertilisation de réalisé, et qu'on est peut-être dans une situation d'un producteur qui est à ses premières démarches avec un agronome, un conseiller en agronomie, c'est sûr que là il faudra que le producteur investisse quelques minutes afin de peut-être préciser la grosseur de son troupeau, le type d'élevage qu'il réalise, évidemment, parce que les valeurs fertilisantes ou les quantités de phosphore, évidemment, vont peut-être un peu varier selon le type de gestion, solide, liquide, et caetera, et d'autres facteurs, de peut-être ramasser ses idées quant aux superficies qu'il cultive, les types de cultures, les superficies au total que ça donne. Donc, il y a un peu d'information minimale sur sa situation, son cheptel, son mode de gestion, les cultures qu'il pratique et les superficies.

1260

Évidemment, par la suite, il appartiendra à l'agronome parce que, bon, je rappelle là, même si on l'a mentionné, que le bilan est un acte professionnel. Donc, évidemment, le producteur fournit l'information, mais la préparation, la rédaction et la signature du document appartient à l'agronome. Donc, par la suite, de faire les calculs, d'aller chercher des valeurs
1265 fertilisantes, des prélèvements, des quantités de phosphore consommées par les cultures, raisonnables par rapport à la situation de la ferme, évidemment c'est le travail qui appartient à l'agronome comme tel.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mon problème c'est, au plan théorique, ça me semble aller. Est-ce qu'on peut me dire, dans la région ici, il y en a combien de la catégorie A et combien de la catégorie B?
1275

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bérubé.

MME BRIGITTE BÉRUBÉ :

On ne peut pas vous répondre là-dessus parce que l'agriculteur n'a pas l'obligation de transmettre son PAEF au ministère de l'Environnement, sauf lorsqu'il présente une demande de certificat d'autorisation. C'est seulement à ce moment-là qu'on le reçoit et qu'on l'analyse. Sinon, les vérifications se font dans un contexte d'inspection ou lors de la visite chez l'agriculteur. On vérifie que l'agriculteur a bien en main son PAEF et qu'il contient les informations nécessaires exigées par la réglementation. Donc, on ne peut pas disposer des chiffres que vous nous demandez.
1285
1290

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Monsieur Maisonneuve, est-ce que vous, vous avez été convoqué dans des réunions organisées par le ministère de l'Environnement pour expliquer la situation nouvelle dans laquelle on est?
1295

M. LUC MAISONNEUVE :

Non. Non, je n'ai pas reçu d'avis de convocation.
1300

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bon.

1305

M. LUC MAISONNEUVE :

1310 Mais nous, nous avons une assemblée, notre syndicat, on a une assemblée prévue pour le 25 février, ça fait que moi je pensais, j'espérais, d'ici là, avoir quelques informations à donner à mes producteurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1315 Vous allez en avoir quelques-unes, parce qu'on est en train d'en parler abondamment.

M. LUC MAISONNEUVE :

Oui, c'est ça. J'ai appris beaucoup cet après-midi.

1320 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bon. Moi, ce que je veux savoir c'est, dans le cas maintenant où les gens sont dans l'hypothèse B, ont-ils besoin d'analyses de sol?

1325 **M. SERGE BOUCHARD :**

1330 À court terme, on sait que, bon, l'opération s'est mise en branle ou se mettra en branle dans les prochains jours ou les prochaines semaines, l'échéance est pour le mois de juin qui vient. Du côté du Ministère, on a avisé les producteurs qu'il y aurait, que cette demande-là leur serait faite, de produire le bilan de phosphore.

1335 Donc, ce n'était pas nécessairement de se procurer le formulaire pour le remplir eux-mêmes, mais de bien comprendre, c'était une première étape, de dire que, éventuellement, vous devrez faire des démarches, vous trouver un agronome. Et c'est évident, ceux qui en ont, en ont, mais ceux qui n'en ont pas, évidemment, je ne pense pas que le Ministère exige que quelqu'un aille prendre des échantillons aujourd'hui là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1340 Mais, normalement, il faudrait une analyse de sol?

M. SERGE BOUCHARD :

1345 On va, avec le temps, raffiner.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et l'analyse de sol peut-elle se faire en hiver?

1350 Donc, on dit non. Si je comprends, on dit non. Donc, ça veut dire que, dans les délais

dans lesquels on est, pour un nombre X de dossiers, on doit faire un bilan, mais on n'a pas, l'information n'est pas rendue au producteur, les réunions ne sont pas toutes programmées, il n'y a pas d'analyses de sol et ça ne pourra être fait donc qu'une fois le sol dégelé, au moment où le producteur, lui, est pris sur ses travaux.

1355

Donc, on peut penser que cette année, au 15 juin, on n'aura pas atteint les programmations annoncées. Est-ce que je me trompe en faisant cette série de constats un petit peu plus serrés sur les échéances et les capacités de livrer la marchandise?

1360

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

1365

Merci, madame la Présidente. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, dans le cas du scénario où les gens ne disposent pas nécessairement déjà d'un plan agroenvironnemental de fertilisation, avec toute l'information technique qui, habituellement, est requise, on va utiliser la meilleure information disponible, que ce soit pour la valeur fertilisante des déjections animales ou pour les prélèvements qui seront réalisés par les cultures. Donc, à ce moment...

1370

LA PRÉSIDENTE :

Mais dans, excusez-moi monsieur Bouchard, dans ces cas-là, on peut dire que le calcul, ce sera un calcul théorique, on s'entend?

1375

M. SERGE BOUCHARD :

Oui.

1380

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Qu'est-ce qui va arriver dans le cas des, dans ces cas-là, dans le scénario B, où le calcul théorique va faire en sorte que le bilan phosphore va être négatif, dans le sens qu'on a trop de phosphore pour, compte tenu du nombre de terres dont on dispose pour l'épandre? Vous nous avez bien expliqué que l'agriculteur va devoir prendre des mesures pour atteindre l'équilibre, mais j'imagine que si j'étais un producteur, puis je me retrouvais dans cette situation-là, alors qu'on a fait un calcul théorique, je vais réagir un peu et puis je vais dire écoutez, permettez-moi de faire des analyses de sol, permettez-moi de vérifier un peu mieux la situation de ma ferme, d'autant plus, je comprends que vous n'êtes pas à 1 hectare ou 2 près, mais si on se situe quand même dans une fourchette où ça peut exiger qu'il y ait une analyse de sol qui soit faite? Qu'est-ce qu'on va faire de ces cas-là? On va les obliger à prendre des mesures qui peut-être n'auraient pas été requises si on avait eu des informations un peu plus complètes?

1390

1395

M. SERGE BOUCHARD :

14 00 Je vous soumettrais 2 éléments pour poursuivre la réflexion, suite à vos interrogations. Évidemment, moi j'é mets l'hypothèse, personnellement, que, évidemment, les gens qui ont déjà des plans agroenvironnementaux de fertilisation, on va, de façon générale, retrouver peut-être plus de personnes qui ont de grosses exploitations, parce que c'est eux qui avaient l'obligation, depuis un certain nombre d'années, donc qui ont déjà l'information précise, et pour lesquelles on pourra évaluer de façon plus précise leur situation d'équilibre.

14 05 Ceux, le 50%, bon, évidemment, les chiffres étant ce qu'ils sont, mais disons que plus ou moins 50% de ceux qui n'ont pas encore un plan agroenvironnemental de fertilisation, j'é mets l'hypothèse qu'on retrouve là-dedans les fermes les plus petites et, habituellement, si on parle des bovins laitiers et des bovins de boucherie, ce sont des fermes qui, de façon générale, disposent des terres requises en quantité suffisante.

14 10 Donc, des petites fermes qui ne disposent peut-être pas encore de toute l'information précise et qui se retrouveraient en situation de déséquilibre important, je pense que, en théorie, ça peut exister, mais en pratique, le nombre ne sera pas si important que ça. Et si jamais on se retrouvait face à une situation de quelqu'un qui est en situation de déséquilibre entre le phosphore qu'il produit et ce qu'il peut utiliser sur ses sols, je rappellerai simplement que 14 15 l'obligation, la première obligation est de faire le point, par le bilan de phosphore, au niveau du règlement, donc pour l'été prochain.

14 20 Par la suite, l'atteinte de l'équilibre se fera sur un certain nombre d'années. Donc, les gens devront atteindre un équilibre à 50% d'ici 2005. Donc, si, en juillet prochain, on était dans un cas où, avec des données plus théoriques, quelqu'un était en situation de débalancement, de surplus, évidemment, on va le rencontrer, on va voir avec lui, à partir de l'information qu'il a, mais il n'a pas l'obligation d'être à l'équilibre le lendemain matin.

14 25 Donc, d'ici 2005, je pense que ça va être raisonnable de procéder à des analyses de sol, dans un premier temps, donc déjà de raffiner le calcul et, en 2004, peut-être que, à ce moment-là, il n'y aura plus de problème, de problématique de surplus pour cette exploitation-là, ou qu'elle sera de beaucoup diminuée et, avec le temps. Donc, quand arrivera 2005, où il y aura une première échéance un peu plus serrée, ça aura permis quand même au producteur de raffiner l'information pour faire l'évaluation du bilan.

14 30

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Monsieur Maisonneuve, vous avez une seconde question.

14 35

M. LUC MAISONNEUVE :

Bien, c'est encore la même, c'est parce que, et bien...

14 40

LA PRÉSIDENTE :

Mais peut-être pour conclure la première.

M. LUC MAISONNEUVE :

1445 Le site Internet, on a parlé d'un site Internet, est-ce qu'on pourrait avoir le numéro?

LA PRÉSIDENTE :

1450 C'est l'adresse de l'Ordre des Agronomes du Québec. Peut-être que, à l'arrière, on pourra vous, à la pause, on pourra vous la donner cette adresse, d'accord?

M. LUC MAISONNEUVE :

1455 Oui, parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question?

1460 **M. LUC MAISONNEUVE :**

Bon, en fait, c'est une question, elle est venue, c'est par rapport au maïs-grain qu'on a parlé, puis ça m'a beaucoup surpris. C'est sûr que les, moi, les...

1465 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui vous a surpris, la question?

M. LUC MAISONNEUVE :

1470 Les rendements.

LA PRÉSIDENTE :

1475 Ah! les rendements.

M. LUC MAISONNEUVE :

1480 Les rendements, les nouveaux rendements. Évidemment, moi, ça, je me demande si, au niveau de la Financière, on n'a pas assez, est-ce qu'on a cherché à comprendre le pourquoi de cette augmentation de rendement-là? Moi, quand je pose cette question-là, c'est que mon expérience personnelle me dit que, bon, une fois, une fois j'ai utilisé du maïs BT, parce qu'on m'avait donné l'approche, puis j'ai essayé ça, puis j'ai eu des rendements phénoménaux. On parlait de 12 tonnes l'hectare que j'ai eues. Évidemment, le maïs qui était à côté, qui n'était pas
1485 BT, lui, on n'en parle pas, il était pas mal tout mangé par la pyrale. On dirait que ça s'était

comme concentré, celui BT n'était pas touché, puis l'autre à côté et bien il a mangé la claque.

LA PRÉSIDENTE :

1490 Bien, on pourrait peut-être essayer de voir, parce que c'est plus, je pense, le ministère de l'Agriculture qui revoit le modèle de production, c'est ce que j'ai compris, qui refait l'évaluation. Est-ce que vous êtes en mesure de donner des explications sur les raisons qui font en sorte que les rendements ont augmenté? Monsieur Boisvert, Boisclair, excusez-moi?

1495 **M. MICHEL BOISCLAIR :**

Merci, madame la Présidente. Disons qu'il y a peut-être plusieurs facteurs qui peuvent expliquer cette évolution dans les rendements du maïs. Mais, sans contredire que le facteur le plus important, c'est relié à l'amélioration génétique qui est constante dans cette culture-là.

1500

Le maïs fait l'objet de recherches sur tous les nouveaux hybrides de maïs. Et, à chaque année, des essais sont menés au Québec, par un réseau d'essais, de telle sorte que les améliorations sur la qualité du rendement de cette culture-là, elle est constamment étudiée, éprouvée, et l'industrie du maïs-grain, qui cultive le maïs-grain, bénéficie toujours de meilleurs hybrides de maïs. Donc, je pense que c'est probablement le principal facteur de progression du rendement qu'on a connu au cours des dernières années.

1505

Il y a d'autres facteurs également. Des raffinements au niveau des techniques de production. La précision des travaux, la précision des semis, la précision des calculs de fertilisation, mais je reviens à l'idée que la valeur génétique de cette culture-là est sûrement le facteur principal d'amélioration du rendement.

1510

LA PRÉSIDENTE :

1515 Ça répond à votre question?

M. LUC MAISONNEUVE :

Oui, et bien, par rapport à ça, il n'y a pas, par rapport à qu'est-ce qu'on parlait hier, il n'y a pas une contradiction où est-ce que, d'un côté, la Financière veut encourager on va dire une saine gestion et puis, de l'autre côté, où on est pris pour, de plus en plus, on n'aura pas le choix, le maïs BT, on n'a pas le choix, il faut l'utiliser, sinon, avec nos vieux hybrides, on ne fera pas le poids. Est-ce qu'il n'y a pas, moi je vois une certaine contradiction, peut-être que non, peut-être que, dans le fond, le maïs BT il est aussi, il n'y a pas de problème avec ça, et puis on y va à plein? Est-ce qu'on peut en parler ou est-ce que c'est, on ne le sait pas encore?

1525

LA PRÉSIDENTE :

En fait, ça revient à la question de mon collègue Alfred Marquis tantôt, qui disait est-ce que la Financière, mon collègue ici, est-ce que la Financière agricole n'encourage pas,

1530

finalement, plus la productivité que le développement durable? Ça revient un peu à ça, puis on a eu un peu la réponse de monsieur Robitaille là-dessus. Je ne sais pas si vous voulez rajouter de quoi, monsieur Robitaille?

1535 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Oui, peut-être quelques éléments en additionnel. D'abord, dans l'enquête, quand on revoit un modèle de coût de production, c'est ce qu'on enquête, c'est ce qu'on observe sur les entreprises qui sont ciblées et qui sont ciblées avec un certain hasard aussi, parce qu'on ne peut pas enquêter l'ensemble des entreprises qui répondraient aux critères dont je vous mentionnais.

1540 De plus, dans le cadre de nos activités, on transmet à chaque année à nos clients un guide des normes recommandées et, par rapport à la fertilisation, d'abord, dans le maïs, on dit à nos clients qu'il y a quand même des dates limites de semis. Il y a des unités thermiques maïs qu'il faut respecter en fonction de la zone où l'entreprise est située. Et, au niveau de la fertilisation, ce qu'on dit c'est que la quantité de l'unité fertilisante appliquée doit être conforme aux grilles publiées par le Centre de références en agriculture et agroalimentaire, le CRAAQ, et au plan agroenvironnemental de fertilisation selon le cas.

1550 Donc, on se colle à tout ce qui est recommandé par les professionnels du milieu. Ce n'est pas la Financière qui fait les grilles de fertilisation. On réfère à celles que le CRAAQ recommande. Et on a eu, à l'occasion, des gens du Ministère qui sont venus avec le petit livre vert, où on a différentes références.

1555 Et ce qu'on dit aussi dans notre commentaire adressé à notre clientèle, on dit: **Il est important de tenir compte des résultats d'analyses de sol et des apports laissés par les précédents culturaux, les engrais verts, les matières organiques, les fumiers et les lisiers, au moment de calculer la quantité d'une unité fertilisante appliquée.** Donc, on y va avec une approche globale et respectueuse des bonnes pratiques en termes de culture.

1560 Concernant les variétés, bon, il y a des variétés qui sont homologuées et acceptées, et ça devient à ce moment-là le choix du producteur ou de la productrice quant aux variétés à, mais il y a des règles de base qui sont annoncées à notre clientèle.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis?

1570 **M. ALFRED MARQUIS :**

Oui, effectivement, les règles de base que vous nous avez parlé sont reliées à la fertilisation, mais est-ce que d'autres règles ne pourraient pas aussi être incluses, tel que ce que je mentionnais tantôt par exemple, les pratiques de préparation du sol et autres technologies, dont aussi, justement, ce qui est utilisé comme pesticides? Et, à ce moment-là, et bien peut-être avoir certaines exigences au niveau, justement, de la gestion intégrée des pesticides et autres

1575

choses?

1580 Parce que, effectivement, si on veut se diriger vers une agriculture durable, ces paramètres-là vont devoir être tenus en compte. Et, sachant bien que ce n'est pas nécessairement vers la production maximale que l'on se tourne à ce moment-là. On se tourne vers la production optimale, dans un cadre d'agriculture que l'on veut. Et je pense que c'est un peu dans ce cadre-là qu'elle est posée la question.

LA PRÉSIDENTE :

1585

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1590

En fait, il y a un autre élément. Quand on parle du travail du sol, ce qu'on dit à notre clientèle, ce qu'on leur rappelle c'est d'aller vers les techniques du sol qui sont recommandées par le CRAAQ toujours, qui est dans le fond reconnu comme étant un organisme qui fournit les bonnes informations et, ou on peut faire référence à ce moment-là au guide des pratiques de conservation en grande culture.

1595

1600 Au niveau aussi, à Saint-Hyacinthe, il y avait eu un citoyen qui avait posé la question concernant l'utilisation des doses réduites d'herbicides en grande culture et la Financière mentionne, dans une publication qui a été remise à ce moment-là, qu'elle est d'accord avec cette approche-là dans la mesure où ça donne quand même des résultats acceptables en termes de rendement au niveau de la production.

1605 Et, par rapport aux propos de monsieur Marquis, toute la question de l'écoconditionnalité, sur laquelle la Financière est à trouver une façon de l'appliquer. On a parlé de bandes protectrices concernant les distances d'épandage le long des fossés et le long des cours d'eau, c'est toutes des problématiques qui ont été soulevées et qui fait l'objet de réflexion et on essaie de voir, et même la Financière collabore à différents projets, que ce soit avec le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture pour revoir l'application des nouvelles règles du REA, le bilan phosphore et tout, et je suis convaincu que ça fait partie des orientations vers un développement durable.

1610

D'ailleurs, dans notre mission, dans notre plan d'action, c'est toujours vers ça qu'on veut tendre en termes d'intervention.

LA PRÉSIDENTE :

1615

1620 Peut-être sur le même sujet, je pense qu'on peut admettre que la Financière essaie d'encourager les producteurs à avoir des bonnes pratiques et utiliser les meilleures pratiques, ça c'est une chose. Mais dans la mesure où, lorsque l'on revoit le modèle de production qui sert à établir le revenu stabilisé, ce qui est pris, dans le fond, on a un échantillon d'un certain nombre d'entreprises, mais ces entreprises-là ont des pratiques, et vous avez admis que vous ne

1625 connaissez pas nécessairement les pratiques de tout le monde, c'est un échantillon, et
supposons, dans les grandes cultures, qu'on utilise des herbicides, même si vous encouragez, il
n'en demeure pas moins qu'on peut avoir des résultats, des rendements au bout du compte, qui
font en sorte que votre modèle se trouve à encourager des entreprises qui n'utilisent pas
nécessairement des bonnes pratiques, même si vous, vous les incitez ou vous les encouragez à
le faire?

1630 C'est un peu, je pense, ça que monsieur Marquis essaie de mettre en relief, c'est, parce
que, dans le fond, c'est un modèle productiviste et non pas un modèle qui est basé sur le
développement durable. En tout cas, c'est tout un élément de réflexion, mais... intéressant
d'ailleurs.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1635 Il faudrait peut-être, à ce moment-là, mentionner à ceux qui font la cueillette ou qui font la
compilation ou la révision de ces modèles-là d'avoir, parmi les critères de sélection des
entreprises, l'approche du développement durable de la production. Mais, enfin, là je n'ai pas
toute l'information qui me permettrait de dire que oui ou non c'est une approche qui est
privilegiée dans la sélection des entreprises ciblées.

1640

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Je vous remercie. Merci, monsieur Maisonneuve.

1645 **M. LUC MAISONNEUVE :**

Mais je trouve qu'on a un peu contourné un petit peu, dans le sens que, pour moi...

LA PRÉSIDENTE :

1650

Vous trouvez que, oui?

M. LUC MAISONNEUVE :

1655 On parle de bonnes pratiques. Moi c'est est-ce que l'utilisation de maïs BT est
considérée comme une bonne pratique agricole et dans l'agriculture durable? Parce qu'on a
quand même dit que c'était ça le gros facteur qui a fait que les augmentations de rendement.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Alors, on termine avec vous sur cet élément, après quoi on va prendre une pause.
Monsieur Sansfaçon.

M. DENIS SANSFAÇON :

1665

Merci, madame la Présidente. Quand mon collègue, monsieur Boisclair, mentionnait les sélections génétiques, ce n'était pas en lien avec le maïs BT particulièrement. C'était la sélection d'hybrides par croisements, dont les rendements sont de mieux en mieux au fil du temps, sans nécessairement faire référence au maïs BT.

1670

Je voulais juste mentionner que, par rapport au débat qu'on vient d'avoir, aux échanges qu'on vient d'avoir, que la clé, probablement, elle est au niveau de l'écoconditionnalité. C'est-à-dire que, peut-être pas au niveau de la sélection des entreprises pour établir le modèle, si on, ça dépend évidemment ce qu'on veut en faire, mais peut-être davantage en termes de critères d'admissibilité ou de modulation des aides ou dans ce sens-là. C'est peut-être là qu'est davantage la piste. Et c'est ça, présentement, qu'explore le groupe de travail en environnement valorisé, mais il y a un comité particulier qui se penche sur la question de l'écoconditionnalité, au-delà de celui dont on a parlé un peu plus dans les discussions antérieures, qui concerne plus spécifiquement la production porcine.

1675

1680

Alors, ça c'est un élément. Il faut rappeler, je pense, au rendez-vous Mi-parcours de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les 17 et 18 octobre 2001, que les décideurs, dans la section agroenvironnement, avaient un certain nombre de priorités, et l'écoconditionnalité y est mentionnée. Alors, on est au début des travaux dans ce sens-là, et ça va vers là, c'est certain.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1690

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Par rapport à la question spécifique posée par monsieur sur le BT, c'est quoi la réponse?

M. DENIS SANSFAÇON :

1695

Oui, excusez-moi, je n'y ai pas... bon. Écoutez, là les débats par rapport au BT sont assez disons controversés. C'est sûr que l'intérêt du maïs BT c'est qu'il évite l'utilisation d'insecticides pour combattre une maladie qui est quand même assez fréquente, qui peut être assez fréquente dans le maïs, qui s'appelle la pyrale, qui est un insecte. Alors, quand on utilise cette variété-là, évidemment, l'utilisation d'insecticides est diminuée d'autant.

1700

Alors, il y en a plusieurs qui préconisent le maïs BT justement, parce qu'ils voient un avantage de ce côté-là. Il reste que c'est un organisme génétiquement modifié, qui a été approuvé évidemment par les instances fédérales concernées, mais c'est un grand débat sur, qui s'élargit sur toute la question des OGM.

1705

LA PRÉSIDENTE :

On va faire maintenant une pause et on vous revient après cette pause. Il n'y a plus de citoyen d'inscrit au registre, alors si vous êtes intéressé à poser des questions, je vous invite à

1710

vous inscrire et on vous revient après la pause.

Suspension de l'audience

1715 Reprise de l'audience

LA PRÉSIDENTE :

1720 Hier soir, on avait un citoyen qui avait quitté à l'heure où je l'ai appelé. Je veux juste vérifier s'il est présent. Est-ce que monsieur Georges Mikan est là? Il n'est pas là. J'inviterais monsieur Richard Maheu, qui est agriculteur et qui est membre de la Fédération UPA Outaouais-Laurentides.

1725 Bonjour, monsieur.

M. RICHARD MAHEU :

1730 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, messieurs les commissaires. J'ai juste une question d'éclaircissement dirigée vers le ministère de l'Environnement. Tantôt, on parlait de bilan phosphore, les producteurs qui produisaient seize cents (1600) kilos et plus. Il y a aussi les producteurs maraîchers qui ont cinq hectares en production et aussi les producteurs qui ont quinze hectares en production, Est-ce que c'est vrai qu'eux autres aussi sont obligés de faire un bilan phosphore?

1735 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1740 Oui, vous avez tout à fait raison. On n'a pas parlé des producteurs maraîchers ou des producteurs en culture qui ont l'obligation de réaliser des PAEF. Pour cette section-là, j'aimerais ça que monsieur Bouchard nous éclaire, notre spécialiste.

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

1750 Merci, Madame la Présidente. Bon, effectivement, tout à l'heure, les questions portaient plus vers un type de producteur agricole. La réglementation couvre aussi les producteurs agricoles qui ne sont qu'en grande culture ou en culture maraîchère, là. Je ne sais pas si, dans le milieu, on fait la distinction entre les deux, là. Comme je ne suis pas spécialiste, je vais couvrir les deux pour être bien certain de pas décevoir personne.

1755

Le règlement prévoit que ceux qui, comme monsieur le soulignait, cultivent plus de cinq hectares en culture maraîchère ou que quinze hectares en grande culture devront à partir de l'été prochain avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation.

1760

LA PRÉSIDENTE :

L'été prochain, c'est deux mille trois (2003) ça?

1765

M. SERGE BOUCHARD :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1770

Ou deux mille quatre (2004)? Deux mille trois (2003).

M. SERGE BOUCHARD :

1775

L'été, l'été qui vient.

LA PRÉSIDENTE :

Qui s'en vient. D'accord.

1780

M. SERGE BOUCHARD :

Donc, à partir du premier (1er) avril. Et, évidemment, le règlement prévoit qu'à partir du moment où les gens doivent avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation. Ces gens-là, ils devront aussi produire un bilan de phosphore. Sauf qu'on est dans des situations où, évidemment, le bilan viendra en même temps que le plan agroenvironnemental, donc on devrait de façon générale se retrouver dans l'hypothèse de tout à l'heure où on a l'information, là. Les gens qui sont en grande culture ou en culture maraîchère ont déjà, je pense, une tradition de collaboration avec des agronomes, ont déjà une fertilisation, là, des plans de fertilisation, connaissent déjà les valeurs fertilisantes de leur sol.

1790

Et, évidemment, le bilan, on aura un calcul relativement précis, je pense, dans la situation de ces gens-là pour les prélèvements ou les consommations de phosphore quant à la quantité de phosphore à gérer. Si on prend la situation d'un producteur maraîcher ou d'un producteur de grande culture qui n'utilise que des engrais minéraux, bien, évidemment, il sera d'office en équilibre, là. J'é mets l'hypothèse, je pense, réaliste que les gens n'achètent pas plus de fertilisants que ce qu'ils ont besoin pour leur propre culture.

1795

Et si dans des cas particuliers, ces gens-là sont aussi des receveurs de déjections animales, bon, bien, évidemment, la personne qui produit ou, en fait, le troupeau qui produit cette

1800

quantité de déjections animales-là, dans son propre bilan à monsieur A ou madame A, aura indiqué qu'il y a une certaine quantité de phosphore produit dans sa ferme qui est expédié à monsieur ou à madame B, qui est en grande culture ou en production horticole. Et, évidemment, on retrouvera cette quantité-là dans le bilan du producteur agricole ou de la productrice agricole B.

1805

Donc, c'est évidemment, ce n'est pas le producteur en grande culture qui aura à évaluer la quantité de phosphore. La responsabilité appartient à celui qui le produit de déterminer la valeur fertilisante en phosphore de ce qui est transmis au receveur, qui peut être un autre producteur qui a aussi des animaux ou qui peut être quelqu'un en grande culture ou en production maraîchère.

1810

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Monsieur Maheu, vous avez une autre question?

1815

M. RICHARD MAHEU :

Non, c'est parce que sa réponse était longue. Mais, pour moi, elle n'est pas claire. Tantôt...

1820

LA PRÉSIDENTE :

La réponse, c'est oui à votre question, ce que je comprends.

1825

M. RICHARD MAHEU :

C'est oui, mais c'est combien de producteurs qui ont à faire un bilan au quinze (15) de juin, hein, cette année. Ça augmente énormément.

1830

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard.

1835

M. SERGE BOUCHARD :

Bon. Disons que l'objectif visé est que ceux qui ont des animaux, là, que la majorité, sinon la totalité des bilans soit déposée le ou vers le quinze (15) juin. Effectivement, dans le cas des productions, des grandes cultures ou des productions maraîchères, compte tenu que l'obligation des plans agroenvironnementaux de fertilisation, l'échéance est peut-être... c'est à l'été qui vient et non pas peut-être le quinze (15) juin de façon formelle.

1840

Et comme le bilan de ces gens-là deviendra une partie du plan de fertilisation, peut-être que, dans ces cas-là, je n'oserais pas donner de nombre de producteurs touchés en grande culture ou en culture maraîchère au Québec ou dans la région, mais c'est quand même un

1845

nombre qui est moindre que le nombre d'éleveurs, de gens qui ont des animaux, et que, pour le Ministère, il pourrait y avoir un certain arrimage, là, et que la date du quinze (15) juin ne serait peut-être pas aussi... aussi...

1850

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas un couperet, là.

1855

M. SERGE BOUCHARD :

... formelle. J'essayais de trouver le terme légal pour des dates précises, là, que les avocats utilisent. Que, dans le cas des autres types. D'autant plus que l'objectif est de voir la situation d'équilibre ou de déséquilibre. Et, évidemment, dans le cas des productions végétales ou des productions maraîchères, c'est beaucoup, beaucoup plus rare, sinon inexistant, des gens en situation de déséquilibre entre ce qu'ils achètent ou ce qu'ils reçoivent et ce qu'ils utilisent dans leur propre exploitation.

1860

1865

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez l'information, Monsieur Sanfaçon, sur le nombre de producteurs maraîchers ou horticoles de la région?

1870

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, quand j'ai mentionné le chiffre de vingt-quatre mille cinq cents (24 500) et quelque tout à l'heure, quand on a fait tourner notre fichier d'enregistrement des exploitations agricoles, on a tenu compte des quinze hectares et des cinq hectares et plus selon qu'on parle de grande culture et culture maraîchère et des seize cents (1600) kilos et plus pour ceux qui ont des productions animales.

1875

LA PRÉSIDENTE :

Productions animales. O.K. Parfait. Alors, c'est inclus dans le vingt-quatre mille (24 000) entreprises. Ça va?

1880

M. RICHARD MAHEU :

Ça va.

1885

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une autre question, Monsieur Maheu?

1890

M. RICHARD MAHEU :

Bien, j'en avais deux autres, parce que celle-là, c'était une question d'éclaircissement.

1895

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Disons qu'on va considérer ça comme ça.

1900

M. RICHARD MAHEU :

C'est bien. Merci. Comment la Commission va déterminer c'est quoi l'agriculture durable? Ça fait plusieurs fois que j'assiste à des rencontres, et on dit toujours, l'agriculture durable. Est-ce qu'il y a une définition?

1905

LA PRÉSIDENTE :

En fait, la Commission ne peut pas vous dire comment elle va l'évaluer, parce qu'on est en train de se faire une tête là-dessus. C'est sûr qu'on a eu des séances thématiques qui ont traité de la question, nous étions à Saguenay, où on a parlé de développement durable au tout début de notre consultation publique. Alors, on va s'inspirer, on va s'inspirer de ce qu'on entend, de ce que l'on lit. Mais pour le moment, je ne peux pas donner de réponse. Il faudra nous lire en bout de piste.

1910

1915

M. RICHARD MAHEU :

O.K. Merci. L'autre question, ce serait pour le ministère de l'Agriculture. Est-ce que les sols sont saturés au niveau de la production animale dans la région des Laurentides? Est-ce qu'il y a place à expansion en production animale dans les Laurentides?

1920

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

1925

M. DENIS SANFAÇON :

Je vais demander à mon collègue de la Direction régionale de répondre à cette question.

1930

M. MICHEL BOISCLAIR :

Merci, Madame la Présidente. Disons qu'à cette question-là, les éléments de réponse qu'on peut donner, c'est que si on considère les niveaux de fertilité que nous avons dans la région, il y a une grande partie des sols qui n'ont pas des niveaux de fertilité très élevés. Dépendamment donc des secteurs de la région, il y a des secteurs où les sols sont plus riches,

1935

d'autres moyens et aussi beaucoup d'autres terres qui sont pauvres. Dans l'ensemble, ça nous indique que, oui, il y a encore de grandes possibilités pour ajouter des épandages de fumier.

1940 D'ailleurs, quand on examine des données qui proviennent du portrait agroenvironnemental qui a été effectué en quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), ces données-là, même si elles datent de quelques années, nous donnent, je pense, un portrait quand même encore valable pour aujourd'hui; on avait comme chiffres de résultat qu'il y avait zéro virgule soixante-sept (0,67) unité animale à l'hectare pour l'ensemble de la région Laurentides. Donc, c'est un niveau qui est très bas.

1945 Maintenant, la réponse exacte et précise à cette question-là, on l'aura le jour que nous aurons en main l'ensemble des bilans phosphore. C'est cet exercice-là qui va vraiment nous permettre de préciser exactement la situation quant au niveau de saturation des sols de la région.

1950

LA PRÉSIDENTE :

Actuellement, il y a juste trois municipalités si je m'en rappelle bien qui sont considérées comme zones. comme ZAL?

1955

M. MICHEL BOISCLAIR :

Oui, c'est bien ça, Madame la Présidente, trois municipalités qui ont été mentionnées hier et qui sont inscrites à l'annexe du REA comme étant des zones d'activités limitées.

1960

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1965

M. RICHARD MAHEU :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1970

Merci, Monsieur Maheu. Monsieur Gilbert Éthier, qui est citoyen et qui est membre de la Bande à porc.

M. GILBERT ÉTHIER :

1975

1980 Madame la Présidente, messieurs les commissaires. Est-ce que la Commission peut m'informer du modèle de production porcine utilisé en Europe? En Europe, il y a une grande densité de population, puis à cause des territoires restreints, on doit sûrement retrouver des porcheries à proximité des habitations. Est-ce qu'ils ont le traitement, est-ce que ça existe à quelque part le traitement complet du lisier en Europe ou ailleurs? Je voudrais être informé de

ça.

1985

LA PRÉSIDENTE :

Donc, votre volet, il y a, quels sont les modes de production que l'on retrouve en Europe?

1990

M. GILBERT ÉTHIER :

Afin de voir s'il y aurait une solution alternative au problème qu'on vit.

LA PRÉSIDENTE :

1995

Puis est-ce qu'on traite le lisier ailleurs?

M. GILBERT ÉTHIER :

2000

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2005

M. DENIS SANFAÇON :

2010

Merci, Madame la Présidente. Peut-être qu'on pourrait se référer à une présentation qui a été faite à Montréal, je pense, par monsieur Claude Lafleur où il a présenté deux modèles de production, l'un au Danemark et l'autre en Bretagne. Alors, ce sont deux modèles assez opposés et qui illustrent peut-être la diversité de ce qu'on peut rencontrer du côté européen.

2015

Alors, le modèle danois étant essentiellement des fermes familiales où on a des limites au nombre de propriétés qu'un même exploitant peut avoir. C'est un même exploitant ne peut être propriétaire de plus de trois sites. La propriété des sols est obligatoire du moment que tu excèdes une virgule quatre unités (1,4) unité animale à l'hectare. Et pour, quand ton troupeau total excède deux cent cinquante (250) unités animales, tu dois être cent pour cent propriétaire de l'entreprise.

2020

C'est un modèle coopératif qui produit quelque chose comme vingt-trois millions (23 M) de porcs par année sur deux virgules sept millions (2,7 M) d'hectares. Alors, si on fait le parallèle avec le Québec, c'est sept millions (7 M) de porcs sur deux virgules un (2,1 M) d'hectares. Alors, eux, c'est vingt-trois millions (23 M) de porcs produits annuellement et non pas en inventaire sur sept millions (7 M) de porcs.

2025

Essentiellement, c'est des fermes qui sont avec des écrans boisés, souvent, qui ont des pratiques d'épandage qui minimisent les odeurs. Il n'y a pas de traitement ou très peu de traitement. Et la propriété est surtout, comme je mentionnais, coopérative.

2030 À l'inverse, du côté de la Bretagne...

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi! Au Danemark, est-ce que c'est assez réparti aussi sur le territoire?

2035

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, assez réparti sur le territoire. Il y a une densité de huit virgules cinq trois (8,53) porcs par hectare. Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des porcs sont exportés. Et je rappelle que la population du Danemark est de cinq virgules trois millions (3,5 M) d'habitants.

2040

Si on regarde du côté de la Bretagne. Bon. Il y a aussi un élément intéressant. C'est que le Danemark, j'ai mentionné hier, c'est environ soixante-deux pour cent (62 %) du territoire qui est occupé par l'agriculture. En Bretagne, c'est quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du territoire qui est occupé par l'agriculture. Il y a douze millions (12 M) de porcs produits annuellement. Il y a une concentration très élevée. Alors, si au Danemark, c'est assez réparti, en Bretagne, c'est la situation inverse. C'est une concentration assez élevée d'entreprise.

2045

Les sols sont très saturés, surtout au niveau des nitrates et du phosphore évidemment. Il y a un moratoire sur la production porcine depuis mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994). Et il y a beaucoup de développement au niveau du traitement des lisiers qui se fait en Bretagne. Il y a six technologies en opération qui, souvent, sont installées sur des fermes, souvent de deux à trois fermes regroupées ensemble pour une même installation. Il y a en deux mille deux (2002) cent trente-deux (132) stations de traitement pour cent soixante et une (161) exploitations. En deux mille quatre (2004), on prévoit soixante-quinze (75) nouvelles stations de traitement.

2050

2055

Des exemples, comme des nitrates, puis on a des... dans la conférence de monsieur Lafleur, qui est sur le site de la Commission, vous pouvez prendre compte aussi d'un certain nombre d'informations additionnelles qui ont été fournies par monsieur Lafleur lors de sa présentation. Évidemment, la Bretagne est aussi le plus gros fournisseur de porcs de la France, évidemment.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'ils exportent? Il me semble que vous ne l'avez pas mentionné, ou c'est moi qui étais distraite.

2065

M. DENIS SANFAÇON :

Je n'ai pas l'information spécifiquement sur la Bretagne. Je pense qu'on a l'information

2070

plutôt au niveau de l'Union européenne. Maintenant, avec les changements du marché intérieur, je pense qu'on n'est pas capable de régionaliser. Mais, évidemment, il n'y a pas seulement les Bretons qui mangent les douze millions de porcs produits annuellement en Bretagne.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est beau.

2080 **M. DENIS SANFAÇON :**

On a beau aimer le jambon, mais quand même!

LA PRÉSIDENTE :

2085 Est-ce que ça répond à votre question?

M. GILBERT ÉTHIER :

2090 Oui, d'après ce que je peux voir, ils contrôlent mieux l'effet environnemental des porcheries, autrement dit, en Bretagne et au Danemark. À ce moment-là, est-ce qu'ils sont compétitifs sur le prix international, sur le marché international tout en ayant ces choses-là?

LA PRÉSIDENTE :

2095 Là, vous venez de faire une affirmation sur le contrôle environnemental. Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous êtes en mesure de fournir à monsieur l'état de situation tant au Danemark qu'en Bretagne? Parce qu'il y a un moratoire quand même en Bretagne. J'imagine que la situation n'est pas si rose que ça.

2100 **M. DENIS SANFAÇON :**

2105 Non. Merci, Madame la Présidente. Effectivement, juste rappeler que l'Europe fonctionne sous la Directive nitrate et qui est à peu près de, si ma mémoire est bonne, quelque chose comme cent quatre-vingts (180) kilos d'azote à l'hectare. Et que quand on ramène ça au sens de la réglementation québécoise, c'est deux, trois fois plus que ce qui est autorisé ici au Québec en termes d'épandage. Le Danemark a réduit à cent quarante (140), je pense, cette année.

2110 Et ils ont aussi la possibilité de dépasser ces normes-là, mais à ce moment-là, en payant une redevance. C'est le principe de pollueur/payeur. Le résultat est que... les résultats en termes de qualité d'eau en Europe ne sont pas très bons. Souvent, on donne comme norme quarante (40) milligrammes d'azote par litre. Alors que, au Québec, je pense que c'est dix (10) qui est la norme d'eau, quelque chose comme ça.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin, c'est combien au Québec?

M. PIERRE FORTIN :

2120

Point trois (,3) milligramme par litre.

M. DENIS SANFAÇON :

2125

Point trois (,3) milligramme.

LA PRÉSIDENTE :

Pour les nitrates, c'est dix.

2130

M. PIERRE FORTIN :

Les nitrates, c'est dix.

2135

M. DENIS SANFAÇON :

J'ai les informations aussi sur l'exportation. La France, c'est, en deux mille un (2001), cent trente-cinq milliers de tonnes en excluant ce qui reste à l'intérieur de l'Union européenne, en termes d'exportation.

2140

LA PRÉSIDENTE :

En pourcentage, est-ce que c'est possible? Non, c'est difficile. On me dit non en arrière. Ça va. Est-ce que vous avez d'autres informations? Ça complète votre réponse?

2145

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, je pense que ça complète ma réponse. Je sais qu'il y a des informations qui touchent la qualité de l'eau en Europe, je pense, qui pourraient être obtenues sur divers sites, là. Mais je pense qu'on ne peut pas... Leur qualité d'eau n'est pas comparable à la nôtre.

2150

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça va, Monsieur?

2155

M. GILBERT ÉTHIER :

Oui. Je vous remercie. Est-ce qu'on...

2160

LA PRÉSIDENTE :

Juste un moment.

M. GILBERT ÉTHIER :

2165

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2170

Monsieur Allard veut intervenir.

Dr ANDRÉ ALLARD :

2175

La notion qu'on a sur la norme, c'est nitrates, nitrites combinés, c'est dix (10). Nitrates seuls, c'est quarante-cinq (45); et nitrites seuls, c'est un (1).

LA PRÉSIDENTE :

2180

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2185

On ne comprend pas ce que vous dites, là. Vous parlez de la norme où, ici ou en Europe?

Dr ANDRÉ ALLARD :

2190

Ici.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Ici. O.K. Voulez-vous nous redire ça.

Dr ANDRÉ ALLARD :

2195

La norme pour l'eau potable est établie à dix (10) milligrammes par litre pour les nitrates, nitrites combinés, quand c'est exprimé en forme d'azote. Quand on regarde la norme pour les nitrates seuls, c'est quarante-cinq (45) milligrammes par litre; et pour les nitrites seuls, on va s'orienter vers une norme de un (1). Peut-être qu'il y a des gens au ministère de l'Environnement qui voudraient compléter.

2200

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez confirmer ces informations?

2205

M. PIERRE FORTIN :

On me confirme ici, là, que oui.

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. C'est bon d'avoir des précisions.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2215

Et quand on compare avec l'Europe, là, en disant, c'est plus sévère ici qu'en Europe, parce que, ici, c'est dix (10) et, en Europe, c'est quarante (40), est-ce qu'on sait en Europe, là, vu qu'on a trois ou quatre normes suivant que c'est nitrites, nitrates, et caetera, alors est-ce que le point de comparaison européen correspond à laquelle de nos normes à nous?

2220

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2225 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je n'ai pas la précision avec moi, Madame. Je ne pourrais pas vous dire, là, exactement. Je pense qu'il y aurait lieu de vérifier pour être certain, effectivement, qu'on est dans... on calcule bien la même chose.

2230

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que ça serait possible de le vérifier ou si vous voulez que je...

2235 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je ne sais pas si mes collègues ont l'information.

LA PRÉSIDENTE :

2240

Non. Bien, on va tenter de trouver l'information puis on va la fournir pour être sûr qu'on ait une bonne base de comparaison. Monsieur Éthier?

M. GILBERT ÉTHIER :

2245

Est-ce qu'on a le temps pour une deuxième?

LA PRÉSIDENTE :

2250

Oui.*

2255 **M. GILBERT ÉTHIER :**

2260 D'accord. Au Québec, la production porcine est une grande cause de pollution, si on regarde la Beauce, Montérégie, en tout cas, et caetera. En industrie, la devise des intervenants environnementaux est : Le pollueur paie. Dans mon travail, j'ai à intervenir souvent en environnement. Nous facturons les compagnies fautives pour la récupération et la destruction des contaminations. Dans le cas des régions affectées par les porcheries, je crois que c'est l'État qui absorbe, qui va absorber les coûts de dépollution, que ce soit des rivières, des nappes d'eau, tout ça.

2265 À ce moment-là, est-ce que, en tant que Québécois, est-ce qu'on peut demander carrément que ce soit possible de faire une pause de, je ne sais pas, quatre, cinq ans, de dépolluer, de remettre à neuf la nature qui a été polluée, puis à ce moment-là, d'en évaluer les coûts. Puis, collectivement, après, on pourra prendre une décision, à savoir si on peut se payer encore de telles entreprises. Est-ce que c'est possible?

2270

LA PRÉSIDENTE :

2275 Alors, on va aller du côté du ministère de l'Environnement pour voir si c'est une solution qu'on a envisagée. Dans le fond, ce que monsieur demande, c'est, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir un moratoire un peu plus long, d'investir dans la restauration des milieux naturels et, ensuite, prendre des décisions sur la suite des choses? Est-ce que c'est une avenue qui a été envisagée?

M. PIERRE FORTIN :

2280

C'est assez difficile de répondre à ce moment-ci à cette question-là, parce que, évidemment, la continuité ou si on poursuit, on prolonge le moratoire actuel, ça va dépendre beaucoup des résultats des recommandations du BAPE, de la Commission du BAPE.

2285 Nous, de notre côté, bien, on attend les recommandations pour voir si on sera en maîtrise de la situation, parce que ça prenait quand même un peu d'audace pour demander à une commission de siéger pendant un certain temps pour être capable de se faire bien conseiller, là, pour prendre les choses en main.

2290 Du côté des instruments économiques, évidemment, on a certaines réflexions sur certains outils économiques qui pourraient être mis de l'avant pour tenter de sensibiliser le pollueur, bien, celui qui pollue, appliquer ce principe-là à tout le moins au ministère de l'Environnement. Mais pour l'instant, il est trop tôt dans ce qu'on a pour avancer les moyens concrets. Évidemment, c'est un moyen qui... Il y a beaucoup de moyens qui sont à l'étude
2295 présentement.

2300 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Letendre, vous avez déposé, la Société faune et parcs, la semaine dernière, une étude, une évaluation des impacts de la production porcine sur la faune. Et si je me rappelle bien, lors des échanges qu'on a eus, votre collègue a mentionné qu'il y avait des investissements assez importants qui étaient requis pour restaurer tout au moins les milieux. Alors, j'aimerais peut-être un petit peu, là, vous entendre là-dessus.

2305 **M. MICHEL LETENDRE :**

Dépendant des problématiques évidemment, dépendant des bassins versants, la restauration notamment des cours d'eau, là, des populations animales qui s'y trouvent, peut avoir des coûts totalement différents dépendant de l'ampleur des problèmes. Aussi, des solutions qui... la restauration, entre autres, de la qualité de l'eau alors que lorsqu'il y a eu dans certains bassins versants de la surfertilisation.

2315

Mes collègues de l'Environnement pourraient mieux développer que moi. Mais le temps de dépollution nécessaire pour retrouver des taux de, par exemple de phosphore acceptable au niveau des cours d'eau peut prendre beaucoup plus que quatre, cinq ans pour atteindre, entre autres, la norme de point zéro trois (,03) milligramme de phosphore tel que suggéré par le ministère de l'Environnement dans un article, là, qui a été déjà déposé à la Commission, l'article de Simoneau et de Patoine, qui dit qu'il ne faut pas dépasser la norme de point zéro trois (,03) milligramme de phosphore, sinon...

2320

LA PRÉSIDENTE :

2325

Et déjà... Excusez-moi!

M. MICHEL LETENDRE :

Sinon, on a l'eutrophisation des cours d'eau. Ça veut dire un vieillissement accéléré des cours d'eau avec toutes les conséquences que ça cause sur l'environnement, et notamment sur les populations fauniques.

2330

LA PRÉSIDENTE :

2335

Et déjà, on a au Québec, d'après votre étude, c'est quatorze (14) cours d'eau ou...

M. MICHEL LETENDRE :

2340

Selon l'étude, selon l'étude déposée, déjà déposée à la Commission, là, l'étude de

Patoine et Simoneau de mil neuf cent... de janvier deux mille deux (2002). Sur cette étude-là, il y avait déjà quatorze (14)... sur les dix-neuf (19) bassins versants étudiés, il y avait quatorze (14) bassins versants en dépassement, dépassement qui pouvait être de plusieurs fois la norme, jusqu'à dix fois... jusqu'à plus de dix fois la norme idéale de phosphore.

2345

Mais au-delà de tout ça, j'aimerais signaler que déjà la Société de la faune et des parcs contribue, entreprend déjà des travaux de restauration ou des démarches d'amélioration des habitats fauniques autant avec les citoyens, les organismes de bassins versants que répond à la demande des agriculteurs par le biais de l'UPA ou le ministère de l'Agriculture, qui ont démarré des approches de clubs agroenvironnementaux et, encore dernièrement, des approches de comités de gestion de bassins versants.

2350

Je connais plus évidemment la Montérégie, ma région d'attache, là, à la Société de la faune et des parcs du Québec où il y a déjà trente-trois (33) clubs agroenvironnementaux. En tant que biologiste, on est appelé à collaborer avec les professionnels du ministère de l'Agriculture qui guident les agriculteurs dans ces comités de bassins versants-là. Les professionnels du ministère de l'Agriculture aident les agriculteurs à réduire les engrais, les pesticides, à avoir des pratiques culturales qui minimisent les pertes de sols qui se retrouvent aux cours d'eau et qui, comme un agriculteur disait hier soir, l'érosion du sol, c'est néfaste pour les cours d'eau parce que, effectivement, ça l'entraîne la pollution, la pollution se colle aux particules de sol.

2355

2360

Donc, il y a déjà des... Et je pense que ce sera une solution que, nous, nous encourageons. C'est qu'il y ait de plus en plus de démarches comme celle-là qui font en sorte que, avec un partenariat comme on le fait présentement, les... il y a de nouvelles pratiques, de meilleures pratiques agricoles ont lieu sur les bassins versants.

2365

Et, nous, comme experts, on aide justement ces clubs-là au niveau de la caractérisation de leurs cours d'eau, leur indiquer notamment des solutions pour l'amélioration de leurs cours d'eau. Entre autres les bandes riveraines, ce n'est pas la panacée universelle, mais si vous avez des bandes riveraines solides, on a déjà parlé de ça à la Commission, que des bonnes bandes riveraines aident à l'érosion des... à empêcher l'érosion des sols; les agriculteurs ne perdent pas leurs rangs de blé d'Inde, mais le sol reste en place, et pour la faune, c'est un avantage considérable. Donc, il y a déjà plein de solutions qu'on...

2370

2375

LA PRÉSIDENTE :

Et la question de monsieur, monsieur faisait référence à prolonger le moratoire. Est-ce qu'on peut penser qu'on peut agir sur la restauration des milieux tout en permettant la poursuite du développement de la production?

2380

M. MICHEL LETENDRE :

On peut agir sur le milieu déjà moratoire ou pas moratoire. Comme je vous dis, avec les actions qu'on entreprend dans toutes les régions de la part de la Société de la faune et des parcs

2385

du Québec, en collaboration justement avec le ministère de l'Agriculture, c'est... je ne pourrais pas vous dire le pourcentage d'agriculteurs qui sont, mais je pense que ça a déjà été donné, il y a vingt-cinq pour cent (25 %) des agriculteurs qui sont déjà sous la bannière de clubs agroenvironnementaux de comités de gestion de bassins versants.

2390

Mais, oui, la restauration est déjà entamée, devrait être poursuivie, devrait être accentuée et devrait être, lorsque nécessaire, être appuyée financièrement. C'est d'ailleurs une des recommandations de notre rapport de soutenir les agriculteurs dans leurs démarches pour protéger la biodiversité. Ça serait intéressant.

2395

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2400

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. Ma question s'adresserait aux gens de l'Environnement. Monsieur Éthier, au départ de son intervention dans le préambule, nous dit, dans certaines régions, comme la Beauce, les cours d'eau sont pollués, ça dépend de la production porcine. Est-ce qu'on ne devrait pas arrêter l'expansion, dépolluer les cours d'eau, et envoyer la facture aux producteurs de porcs?

2405

Moi, j'ai compris dans beaucoup des interventions qu'on a entendues jusqu'à maintenant qu'une telle approche qui peut apparaître simple et évidente à appliquer, quand on creuse le dossier un peu plus, les choses deviennent moins simples et un peu plus complexes comme est souvent la réalité. En particulier, moi, j'ai compris que si on s'attarde, par exemple, au premier des polluants qui a été identifié pour les eaux de surface, à savoir le phosphore, que quand on retrouve du phosphore dans les cours d'eau, on peut être porté à dire, ça dépend des producteurs de porcs. Mais également on a pu percevoir ou on a pu établir que, bon, il y a non seulement au niveau de l'élevage la production porcine mais il y a d'autres productions aussi, la production laitière. Les autres productions animales peuvent engendrer de la production de phosphore qui peut se retrouver dans les cours d'eau. Donc, l'ensemble des productions animales doivent être prises en considération.

2410

2415

Mais on a, si je ne me trompe pas, alors je vous dis ça, là, qu'est-ce que j'ai compris à date, et vous me direz si je me trompe dans la compréhension des choses que j'ai entendues, on nous a aussi expliqué, me semble-t-il, que le sol contient naturellement du phosphore et que ce phosphore-là, qui est contenu naturellement dans le sol, lui aussi peut être entraîné dans les cours d'eau. Également, les résidus des municipalités et des autres activités humaines génèrent du phosphore qui, là aussi, peuvent se retrouver dans les cours d'eau.

2420

2425

Donc, quant à moi, j'ai comme un peu compris que si on essayait de dire, on calcule qu'est-ce que ça coûte, et Dieu sait si, au départ, ce n'est pas facile de dire combien ça coûte d'avoir du phosphore et de l'enlever dans les cours d'eau, mais si on essayait de dire, tant de pourcent de la facture va aux producteurs de porcs, tant de pourcent de la facture va aux producteurs de lait, tant de pourcent de la facture va aux municipalités, tant de pourcent de la

2430

facture va aux gens qui ont des chalets, qui ont des fosses septiques autour des cours d'eau, tout ça, démêler qui est responsable de quoi, ça m'apparaît une chose qui n'est pas tellement praticable.

2435 Alors, comment est-ce que ces choses-là, que j'ai compris à date qu'est-ce que, pouvez-vous me dire si j'ai compris de travers ou si ça ressemble à ça la réalité?

M. PIERRE FORTIN :

2440 Non, Monsieur Dumais, vous avez tout à fait raison. Même si on avait les outils légaux pour faire, ou arrêter un tel scénario, on ne pourrait pas distinguer l'origine du phosphore, de la pollution, là, qui se retrouve dans le cours d'eau.

2445 Dans la présentation qui a été faite la semaine dernière par monsieur Simoneau, l'expert du ministère de l'Environnement, puis si vous voulez, on peut, il est en disponibilité, on peut l'appeler tout à l'heure, mais lui, ce qu'il disait aussi, c'est que, même si on arrêta tout, toute activité, ça prendrait des dizaines et des dizaines d'années avant de retrouver la qualité d'origine de l'eau, tu sais, naturelle. Finalement, l'objectif à partir de là, est-ce que c'est de ramener tous les cours d'eau à point zéro trois (,03) milligramme par litre ou d'arriver avec une certaine harmonie, certains consensus?

2450 Nous, tantôt, ce que je disais aussi, c'est que c'est sûr qu'il y a le moratoire qui est temporaire, si on regarde la séquence des événements, là, pour répondre à des questions hypothétiques du citoyen. Il y a un moratoire qui est temporaire. Il y a une réflexion qu'on est en train de faire. Suite à la réflexion, il va y avoir évidemment un rapport. Nous, on est en train de mesurer des choses, on a des indicateurs qu'on va présenter prochainement à la Commission. On va présenter les moyens de les mesurer. Et il y aura un bilan en deux mille cinq (2005) sur ces indicateurs environnementaux-là.

2460 Donc, avec notre approche ferme par ferme plus ces indicateurs-là, on va connaître la situation et, le cas échéant, on fera des recommandations au gouvernement pour qu'il adopte soit une prolongation du moratoire ou d'autres mesures selon ce qui va ressortir de la réflexion. En parallèle, évidemment, il y a eu la politique nationale de l'eau qui a été annoncée aussi sur l'approche bassins versants dans laquelle le citoyen a une part importante pour apporter des objectifs spécifiques à certains bassins.

2465 Quand je posais la question tantôt, est-ce qu'on va ramener l'ensemble des cours d'eau à point zéro trois (,03) milligramme par litre? Bien, il y a une réflexion locale aussi à faire, là, pour prendre les moyens qu'il faut pour, en fonction des objectifs que la population, elle, va se fixer.

2470

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

2475 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2480 Oui, avec la question de monsieur Éthier, il y avait aussi un commentaire qui disait que les industries payaient, les industries polluantes payaient les frais de la dépollution. Je voudrais savoir, au niveau du ministère de l'Environnement, si cette opinion-là, elle est correcte ou si, effectivement, les payeurs de taxes ont payé une partie importante de la facture de remise à la norme des industries que l'on a au Québec, dont peut-être, à titre d'exemple, les papetières, par exemple? Je ne crois pas que les autres industries aient elles-mêmes payé au complet la taxe de la pollution, mais que c'est beaucoup les gens qui en ont pris une facture importante, tel que ça s'est passé aussi au niveau des municipalités.

2485

M. PIERRE FORTIN :

2490 Là-dedans, je répondrais en deux temps, parce que, dans le fond, ce qui est important aussi, c'est de retrouver comme dans toute chose l'équilibre. Et, évidemment, il y a la société qui doit supporter jusqu'à un certain point la mise à niveau des normes. C'est ce que le ministère de l'Agriculture réalise notamment dans le cadre de son programme Primevert pour subventionner une partie des équipements qui vont, qui sont essentiels à la réduction de la pollution d'origine agricole.

2495

Mais il y a aussi une autre réflexion. Comme on voit dans tous les autres secteurs, quand on parle de pollueurs payeurs, il y a peut-être, là, des redevances, il y a peut-être des taxes, il y a peut-être des permis échangeables, il y a peut-être... il y a plusieurs outils économiques, qu'on a fait la liste des outils, mais qu'on n'est pas assez avancé pour proposer des choses à court terme en agriculture pour limiter, si vous voulez, soit l'expansion ou soit la pollution comme telle d'origine agricole. Mais je vous le dis, il y a un équilibre peut-être à atteindre.

2500

LA PRÉSIDENTE :

2505 Mais à la question de monsieur Marquis à l'effet, est-ce que, dans les cas qu'il a mentionnés, la dépollution des eaux soit par les infrastructures municipales ou dans le cas des papetières, est-ce que la facture était assumée totalement par, dans le fond, le pollueur ou s'il n'y a pas eu un partage de la facture entre les citoyens et ces pollueurs, entre guillemets?

M. PIERRE FORTIN :

2510

Ma collègue aurait des commentaires là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2515

Oui, madame.

Mme BRIGITTE BÉRUBÉ :

2520 Bon. Il n'y a jamais eu au Québec de programme de subvention de l'assainissement industriel comme ça s'est fait au niveau municipal où la majeure partie de la facture a été payée

de façon collective par des subventions gouvernementales aux municipalités.

2525 Par contre, je sais que certains ministères, soit le ministère de l'Environnement, ont eu des programmes d'aide pour l'amélioration des technologies, et à ce moment-là, de modernisation. Notamment, on a eu un programme au niveau des pâtes et papier, mais c'était administré par un autre ministère. Dans le cadre de la modernisation, il a pu y avoir à ce moment-là une partie de la facture qui a pu être assumée, là, au niveau de ces programmes-là, mais ce n'était pas destiné à ces fins-là.

2530 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ça va, monsieur?

2535 **M. GILBERT ÉTHIER :**

Oui. Je vous remercie beaucoup.

M. DENIS SANFAÇON :

2540 Si vous permettez, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2545 Oui, Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2550 Merci beaucoup. Juste pour corriger une erreur que j'ai faite tout à l'heure. Je parlais de la Directive nitrate. J'ai mentionné cent quatre-vingts (180). Et c'est cent soixante-dix (170) kilos d'azote organique à l'hectare. Excusez ma...

LA PRÉSIDENTE :

2555 En Europe?

M. DENIS SANFAÇON :

2560 Oui, oui, la Directive nitrate européenne. Deuxièmement, tantôt, on a parlé un petit peu des clubs agroenvironnementaux. Juste pour donner une appréciation. Les informations qu'on transmet dans les bilans datent évidemment du trente et un (31) mars deux mille deux (2002). Mais à l'heure actuelle, c'est cinq mille sept cents (5700) membres et c'est trente pour cent (30 %) des unités animales et trente pour cent (30 %) des hectares qui sont, qui appartiennent à des membres, des clubs en agroenvironnement.

2565 Un autre élément peut-être, c'est, qu'il est intéressant de constater, c'est sur le site même

du ministère de l'Environnement où on a les résultats, différents paramètres dans la qualité d'eau, quatre-vingt-huit (88) à quatre-vingt-dix-huit (98), où on note un certain, en tout cas, une lueur d'espoir. Et dans *Vecteur environnement*, la dernière publication de novembre dernier où on a quatre-vingt-dix-huit (98) à deux mille (2000), qu'il est intéressant de constater aussi.

2570

Par ailleurs, peut-être que je me permettrais, juste de lire ce que monsieur Claude Villeneuve a mentionné dans l'après-midi du treize (13) novembre deux mille deux (2002) à Saguenay, par rapport à ce qui était un petit peu l'objet de la discussion de tout à l'heure, à savoir la contribution relative d'un secteur versus un autre. Alors, monsieur Villeneuve à une question a répondu :

2575

J'ai tendance à être sympathique à monsieur Baril lorsqu'il dit qu'il est extrêmement difficile d'évaluer la contribution spécifique de la production porcine à une pollution diffuse, par ailleurs, parce qu'il faudrait aussi qu'on puisse discriminer la partie qui est sous la responsabilité de monsieur ou madame qui a arrosé son gazon pour qu'il soit plus vert qui, lui aussi, envoie des phosphates dans l'eau, de monsieur ou madame qui a coupé les arbres sur le bord de la berge du ruisseau pour voir le ruisseau, ou de monsieur qui a laissé ses clôtures se détériorer et dont le bétail s'en va se promener dans le ruisseau. Si vous avez plusieurs millions de dollars pour un petit bassin versant, ça va faire un plaisir au département des sciences fondamentales de mettre des étudiants là-dessus pendant dix ans, et nous aurons probablement des éléments de réponse qui vont se terminer par une présentation pour être certain qu'il nous faudrait plus de recherches.

2580

2585

2590

LA PRÉSIDENTE :

Alors, pour ceux qui ne le connaissent pas, monsieur Villeneuve est professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, et il était conférencier de la Commission dans le cadre de la thématique sur le développement durable.

2595

M. PIERRE FORTIN :

Excusez!

2600

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Fortin.

2605

M. PIERRE FORTIN :

Je voulais juste rajouter un commentaire. C'est ce qui rend difficile aussi de calculer les impacts. Mais on y reviendra un peu plus tard.

2610

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Alex Chagnon, qui est producteur porcin.

M. ALEX CHAGNON :

2615 J'ai quelques petites questions au sujet du maïs-grain, puis je vais faire la relation après avec la production porcine. Tout vient en corrélation. Pour le maïs-grain, là, vos modèles que vous avez pris, est-ce que vous êtes en mesure de me donner la moyenne des unités thermiques des entreprises que vous avez prises?

2620 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2625

Vous nous parlez à nous. Nous autres, on va aller chercher la réponse.

M. ALEX CHAGNON :

O.K. pardon.

2630

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est bien important, vous vous adressez à nous et les conférenciers aussi s'adressent à nous.

2635

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2640 Ce n'est pas une information qu'on est en mesure de confirmer, là, le nombre d'unités thermiques maïs. Mais ce qu'il faut se rappeler, c'est que c'est un régime collectif. Et quand on fait une cueillette de données de cette nature-là pour établir un modèle, on va chercher des entreprises un peu partout dans les zones où il se fait du maïs-grain.

2645 Donc, il y a différentes variétés, différentes catégories d'unités thermiques maïs. Ce n'est pas uniquement la région de la Montérégie, exemple, qui est ciblée pour établir le modèle du coût de production dans le maïs, c'est un peu partout, mais ce n'est pas un critère. On n'est pas en mesure de dire parmi les quatre-vingt-treize (93) entreprises enquêtées, on a tant d'entreprises qui sont dans du deux mille cinq cents, et caetera. On n'a pas ce niveau de précision-là quant à la zone d'unités thermiques maïs où se trouvent ces quatre-vingt-treize (93) entreprises-là.

2650

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a toujours, dans ce cas-là, mille (1000) entreprises qui sont visées?

2655

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est quatre-vingt-treize (93) entreprises.

LA PRÉSIDENTE :

2660

C'est quatre-vingt-treize (93) dans ce cas-là.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2665

Qui ont été ciblées.

LA PRÉSIDENTE :

2670

D'accord.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2675

Dans la production porcine, on vous parlait de cent dix-sept (117) entreprises qui, actuellement, sont en contact pour cueillir des données pour la révision du modèle du coût de production. Ça varie en fonction de différents modèles. Il y a différents paramètres qui permettent de déterminer une masse critique d'informations pour fixer notre... pour que l'organisme chargé d'établir le coût de production puisse le faire avec des données valables.

LA PRÉSIDENTE :

2680

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2685

Je veux savoir. Est-ce que c'est une question que vous demandez aux gens, la quantité d'unités thermiques?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2690

Je ne serais pas en mesure de vous répondre, je n'ai pas le questionnaire qui est adressé à cette clientèle-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2695

O.K.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2700

On va vérifier. Puis s'il y avait des informations, on vous le transmettra.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça marche. Merci.

2705 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2710

La raison de cette question, je suppose, c'est pour savoir si on différencie entre une région et une autre dans la province en ce qui concerne le coût de production, alors je suppose qu'il y a un prix, un coût de production pour l'ensemble de la province? Parce que, effectivement, il y a une grande différence entre les unités thermiques d'une région par rapport à une autre. Et, effectivement, le coût de production, de même que les rendements risquent d'être différents dans les différentes régions à ce moment-là. Mais je ne sais pas non plus comment est-ce qu'on pourrait en tenir compte.

2715

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2720

En fait, comme c'est un régime collectif, il faut se ramener toujours à la notion pourquoi l'assurance stabilisation existe. C'est un régime qui est collectif, qui s'adresse à l'ensemble des producteurs et productrices agricoles qui font du maïs-grain. Et ça l'a le défaut de sa qualité. Celui qui est dans une zone à unité thermique maïs supérieure, meilleur rendement que le modèle, il est avantagé par rapport à l'autre qui l'est moins. Par contre, il y a d'autres considérations. Le prix des terres n'est peut-être pas le même. Il y a peut-être d'autres facteurs qui viennent influencer. Ça fait que c'est le défaut de sa qualité d'un modèle.

2725

LA PRÉSIDENTE :

2730

Mais l'échantillon qui est retenu est réparti sur le territoire?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2735

Oui, effectivement. À ce moment-là, on cible des entreprises un peu partout dans les zones à maïs-grain, évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

2740

Donc, le modèle prend en partie en compte les différences d'un territoire à l'autre?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2745

Oui, effectivement. Bien, c'est ce que je suppose. Puis avec les discussions que j'ai eues avec les gens du Ministère, on peut conclure que, effectivement, on essaie de cerner le meilleur

portrait possible tenant compte de certaines disparités, entre autres dans le maïs.

2750 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

2755 **M. ALEX CHAGNON :**

Ma deuxième sous-question, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2760 Votre deuxième question.

M. ALEX CHAGNON :

Pardon.

2765

LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question.

2770 **M. ALEX CHAGNON :**

Ma deuxième question. C'est que je ne sais pas si ils ont la moyenne du prix des terres... Des gens, t'sais, ils ont commencé avec leur entreprise, ils ont payé ça mille piastres l'arpent puis, là, bien, avec les années, ça a monté à deux mille. Est-ce qu'ils ont la moyenne du prix des terres acquises par les entreprises, là, pour évaluer leur coût pour les dettes?

2775

LA PRÉSIDENTE :

Alors, peut-être expliquer rapidement, Monsieur, mais rapidement, comment est établi le coût de production. Ça serait bon de voir un peu qu'est-ce qu'on prend en compte dans ce coût de production. Je dirais rapidement, là, les grands ensembles. Puis d'expliquer le fait qu'on le met à jour. En tout cas, ce serait bon, là, pour que monsieur comprenne très bien comment ça se passe, sinon il va passer chaque élément.

2780

2785 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Ça pourrait peut-être faire l'objet d'une présentation à la Commission, par contre, d'expliquer comment se fait ou s'établit un coût de production, et comment la démarche se fait. Ça pourrait être intéressant à ce moment-là.

2790

LA PRÉSIDENTE :

Je retiens l'idée.

2795 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Et on pourrait voir...

LA PRÉSIDENTE :

2800

On pourrait le faire tant dans le porc que dans la production...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2805

En fait, c'est la même démarche peu importe la production.

LA PRÉSIDENTE :

2810

Oui. D'accord. Même si c'est une production, une culture, oui?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2815

Oui, effectivement. La base de la démarche est la même. Mais à ce moment-là, on pourrait peut-être convenir avec les gens du ministère de l'Agriculture, qui ont le mandat de les réaliser, de vous faire une présentation dans les prochains jours, dans les prochaines semaines. Ça sera à planifier.

LA PRÉSIDENTE :

2820

Ça serait intéressé peut-être qu'on le fasse dans une région où on risque d'avoir des questions là-dessus, entre autres à Saint-Jean-sur-Richelieu.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2825

Pour répondre rapidement à court terme, ce qu'on peut dire, c'est que, dans le fond, c'est qu'on fait le portrait de la situation des quatre-vingt-treize (93) entreprises. On va chez les entreprises. On prend leurs données. Et comme j'expliquais à Joliette la semaine dernière, on ne dit pas à l'entreprise en début d'année qu'elle va être enquêtée sur ses résultats pour fins de coût de production, parce que, là, on pourrait peut-être avoir des biais pas nécessairement favorables ou défavorables à qui que ce soit.

2830

2835

Donc, une fois que l'année financière est complétée, et dans le maïs-grain, on s'est basé sur l'année deux mille (2000), les résultats de l'année deux mille (2000). À ce moment-là, on a compilé ce qu'on a observé en termes de résultats sur l'entreprise. Et pour répondre à la question sur la question des immobilisations, donc les dépenses inhérentes au financement, le

2840 coût des intérêts que l'entreprise a à assumer dans le cadre de sa dette d'entreprise, son financement, fait partie des dépenses inhérentes à son coût de production. Et à ce moment-là, on ne tient pas compte de l'évolution de l'avoir net de l'entreprise. C'est essentiellement ce que ça coûte faire un hectare de maïs-grain avec les paramètres et les variables, avec les défauts qu'on puisse y reconnaître.

2845 Ça fait que, essentiellement, c'est qu'on fait un portrait de ces quatre-vingt-treize (93) entreprises-là et on regarde à ce moment-là à partir de ces données-là quel serait le coût de production le plus valable. Et ce qu'il faut mentionner aussi, que tous ces paramètres-là et la démarche est validée avec la Fédération spécialisée. Ce n'est pas unilatéral. Autour de la table, il y a des gens de la Fédération des cultures commerciales; il y a des gens de la Financière, et évidemment des gens du ministère de l'Agriculture qui réalisent l'étude du coût de production.

2850 Donc, c'est une démarche à trois pour en arriver à un produit qui va servir pendant plusieurs années et dont toutes les dépenses sont indexées annuellement suite à des enquêtes annuelles. Une fois que les paramètres sont arrêtés, qu'on a les résultats de la première photo de l'année, exemple, deux mille (2000), à ce moment-là, annuellement, on va indexer, exemple, le prix des carburants en fonction de l'indice de prix à la consommation, le prix de d'autres intrants, le prix des semences, et caetera. Tout ça est indexé annuellement, mais on ne viendra 2855 pas ajouter des nouveaux paramètres ou modifier des paramètres, exemple le rendement.

LA PRÉSIDENTE :

2860 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2865 Quand vous parlez tantôt du coût de financement, l'hypothèse où quelqu'un possède entièrement sa terre et qu'elle est payée, est-ce que le coût est nul?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2870 Cette entreprise-là à ce moment-là, elle n'a pas de frais d'intérêt dans ses dépenses d'opération.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2875 Donc, à ce moment-là, la valeur foncière n'est pas prise en compte?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2880 Non. C'est vraiment les dépenses d'opération. Ça veut dire, quand on prend les résultats financiers, s'il y a X milliers de dollars qui est allé au service de la dette en termes d'intérêt sur la dette, que ce soit de l'intérêt à long terme ou à court terme.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2885

Et s'il l'a payée à mille piastres l'arpent et maintenant, ça en vaut trois mille, ça ne change rien?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2890

Ce n'est pas pris en considération. C'est vraiment le coût d'opération de l'entreprise qui est enquêtée. Et c'est pour ça qu'on a un groupe d'entreprises pour éviter, là, d'avoir une image qui ne serait pas, qui ne refléterait pas...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2895

Si vous tombez sur un cycle de révision, vous avez beaucoup de monde endetté, à ce moment-là, il va y avoir une grande part de...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2900

L'échantillonnage. Un peu comme on parlait la semaine dernière sur les coûts environnementaux prévus ou anticipés pour les productions porcines, bien, ça l'a comme un peu... on va le traduire. On est en train de le réviser celui-là en production porcine. Donc, les postes de dépenses reliés à l'épandage parce qu'on utilise la rampe basse, bon, ça a quoi comme impact? On va pouvoir à ce moment-là le mesurer dans le cadre de cette enquête-là auprès des entreprises qui l'ont.

2905

Il y en a d'autres qui ne l'ont pas encore. Mais, éventuellement, et tenant compte du court délai que ces entreprises-là ont à se conformer, bien, c'est des coûts qu'on va voir apparaître rapidement dans la révision des modèles. Qui, en passant, devraient se faire normalement aux cinq ans. C'est ce qui se passe dans la production porcine. Mais dans le maïs, l'échéance a été un peu plus longue.

2910

LA PRÉSIDENTE :

2915

Donc, l'amortissement du capital, l'amortissement n'est pas pris en compte?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2920

Comme je vous dis, ce n'est pas moi qui fais le calcul. Alors, il y a un poste amortissement. Je rectifie, là. Il y a un poste amortissement qui est pris en compte.

LA PRÉSIDENTE :

2925

Pas juste l'intérêt du capital?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2930

Pas juste l'intérêt. En fait, il y a les intérêts sur le financement et une portion d'amortissement selon les taux d'amortissement normalement reconnus.

LA PRÉSIDENTE :

2935

D'accord.

M. ALEX CHAGNON :

2940

Une autre petite information.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va être la dernière.

2945

M. ALEX CHAGNON :

2950

Oui, Madame. Je vais vous écouter ce coup-ci. C'est bien beau, là, le traitement des lisiers puis tout ça, là, on prend exemple avec l'Europe puis ces choses-là, mais comment est-ce que le gouvernement investit là-dedans, dans le traitement des lisiers, puis tout ça, là, j'aimerais savoir juste un peu l'état des choses, là.

LA PRÉSIDENTE :

2955

Monsieur Sanfaçon. C'est dans le cadre du programme Primevert.

M. DENIS SANFAÇON :

2960

Merci, Madame la Présidente. Dans le cadre du programme Primevert de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) à deux mille deux (2002), et ça couvre presque l'ensemble des investissements qui ont été faits en regard du traitement. Et c'est dans une optique d'avantages de vitrines technologiques et non pas... Donc, c'est des procédés qui sont en évaluation technico-économique sur les fermes. Alors, au total, on a versé deux virgules un million de dollars (2,1 M\$).

2965

LA PRÉSIDENTE :

Les producteurs ont versé quelle proportion?

2970

M. DENIS SANFAÇON :

2975 Les producteurs ont versé, je ne pourrais pas vous dire exactement, parce qu'on a eu une partie de nos vitrines qui ont bénéficié d'une aide du ministère des Finances qui est incluse dans ce deux virgules un (2,1) et qui pouvait porter l'aide maximale à cent dix mille (110 000 \$). On sait que les procédés qu'on a mis en place, par exemple, si on prend les Biosor, purin pur, tout ça, c'est des procédés dont le coût est très élevé. On parle de quatre cents, jusqu'à sept cent cinquante mille dollars (400-750 000 \$).

2980 Maintenant, il y a des promoteurs qui, compte tenu qu'ils voulaient aussi bénéficier de ces vitrines technologiques-là, donc le producteur n'a pas nécessairement payé la différence. Alors, je ne peux pas vous dire exactement la proportion qui a été payée par le producteur. Mais ce qu'on a mis est une fraction de ce qui a été mis soit par les promoteurs, soit par les producteurs.

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ça se compare comment l'investissement gouvernemental dans ces technologies de traitement par rapport à ce qui se fait en Europe, par exemple? Est-ce que vous avez l'information?

2990 **M. DENIS SANFAÇON :**

2995 Je n'ai pas l'information spécifiquement sur ce qui se fait en Bretagne en termes d'investissement public. Nous, c'est davantage un investissement en termes d'évaluation et de développement *in vivo* et non pas *in vitro*, donc sur place. Je ne connais pas les programmes appliqués en Bretagne ou au Danemark sur les traitements. Je ne pourrais pas vous dire. Ce que je peux vous dire, c'est que du cent quatre-vingt-deux millions (182 M\$) investi en agroenvironnement depuis cinq ans par le Ministère, c'est deux millions (2 M\$) sur le traitement.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Merci, Monsieur Chagnon. Madame Carole Desrochers qui fait partie de la Bande à porc et qui est productrice également.

3005 **Mme CAROLE DESROCHERS :**

3010 Bonjour. Donc, ma première question vient en fait d'une question qui a été posée hier, et je ne crois pas avoir eu la réponse. C'est un citoyen, je crois, qui a posé des questions au sujet des problèmes respiratoires ou asthmatiques reliés à certains gaz qui émanent de l'industrie porcine, et vous aviez parlé qu'un docteur serait présent cet après-midi. Est-ce qu'on peut avoir la réponse, et la reformulation parce que ce n'est pas nécessairement aussi...

LA PRÉSIDENTE :

3015 Il l'a donnée au début de la séance. Je ne sais pas si vous étiez ici en tout début de

séance.

Mme CAROLE DESROCHERS :

3 0 2 0

Désolée!

LA PRÉSIDENTE :

3 0 2 5

Est-ce qu'il est parti, monsieur Allard? Non, il est là. Peut-être que vous pourriez vous approcher si madame a d'autres questions.

Mme CAROLE DESROCHERS :

3 0 3 0

Bien, si je peux le lire sur Internet, je ne voudrais pas...

LA PRÉSIDENTE :

3 0 3 5

Ça va. Oui. Parce que, en fait, il n'y avait pas de rapport entre les deux. C'est la réponse. Mais vous pourrez le lire sur Internet. C'est en tout début de la séance.

Mme CAROLE DESROCHERS :

3 0 4 0

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3 0 4 5

Mme CAROLE DESROCHERS :

Donc, monsieur a quitté, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

3 0 5 0

Non, non, il est là. Il est là. Est-ce que vous aimeriez avoir plus d'informations?

Mme CAROLE DESROCHERS :

3 0 5 5

Non, non, c'est correct. Parfait. Donc, moi, je voulais peut-être faire un petit retour un peu sur ce que j'ai entendu, ce que j'ai lu. Donc, en agriculture, je pense, actuellement, on pourrait, on pourrait dire que les entreprises globalement s'agrandissent de plus en plus, mais diminuent en termes de nombre, si je comprends bien. Et par rapport à ça, bien, ça engendre... c'est clair, un dépeuplement du... dépeuplement rural. Et c'est un problème, je pense, de fond qu'on devrait, c'est ça, songer à se pencher sérieusement.

3 0 6 0

3 0 6 5 Et c'est par rapport à ça, je me demandais si la Commission ne devrait pas présenter vraiment l'heure juste aux agriculteurs par rapport à l'industrie porcine, entre autres, et par rapport à l'agriculture, la façon de faire présentement. Doit-on repenser en fait l'agriculture, un modèle, repenser à tous ces modèles-là? Est-ce qu'on reproduit le modèle américain? Est-ce qu'on continue dans ce cercle vicieux-là?

3 0 7 0 Ça, c'est comme un gros débat de fond que je voudrais vraiment que les commissaires se penchent sérieusement. C'est comme... C'est pas les chiffres, c'est très creux, c'est ça. Je pense que tout découle de ça. Et ce n'est pas juste l'industrie porcine, c'est la grande agriculture, là, inhumaine qui détruit. Puis tout le monde subit les conséquences de ça. Présenter l'heure juste aussi dans...

3 0 7 5 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait partie de notre mandat, Madame, d'évaluer les modèles de production actuels.

Mme CAROLE DESROCHERS :

3 0 8 0 Oui, c'est ça, parce que, en présentant...

LA PRÉSIDENTE :

3 0 8 5 Et d'en proposer.

Mme CAROLE DESROCHERS :

3 0 9 0 ... l'heure juste aux agriculteurs, on va peut-être aussi leur présenter que l'attrait de l'industrie porcine ou de démarrer une porcherie, c'est peut-être pas aussi fantastique que ça. On sait que les marchés, compte tenu que le marché, j'ai compris que le marché était ouvert, le porc, peut-être que ça va tomber, dans cinq ans ça va tomber. Qu'est-ce qu'on fait avec tout ça? Est-ce qu'on va avoir des prix à payer?

3 0 9 5 **LA PRÉSIDENTE :**

3 1 0 0 Alors, moi, je vous dirais, dans le fond, vous êtes en train de nous donner un peu les préoccupations et votre opinion sur la question. Mais ça fait partie du mandat de la Commission d'examiner les modèles actuels, de voir leurs impacts, de proposer d'autres modèles, de proposer des modèles qui seraient en harmonie avec les milieux et de proposer un cadre de développement durable de la production porcine. Alors, ça fait partie de toute la dimension du problème qu'on est à examiner depuis déjà le vingt-deux (22) octobre avec le public.

Mme CAROLE DESROCHERS :

3 1 0 5 Oui, c'est ça. Bien, j'espère que les agriculteurs vont comprendre, et peut-être que ça va

être moins attrayant l'industrie porcine si, vraiment... en tout cas. Mais j'ai bon espoir.

LA PRÉSIDENTE :

3110

Je vous invite à formuler cette opinion-là quand on sera rendu à ce moment-là. Pour le moment, on essaie de répondre à vos questions davantage.

Mme CAROLE DESROCHERS :

3115

Parfait. Et deuxième petite question. Dans le cas plus précis qui nous préoccupe sur mon rang, sur le rang St-Vincent, pour peut-être... est-ce que je dois expliquer le contexte pour que les gens comprennent?

3120

LA PRÉSIDENTE :

Bien, si vous le voulez.

Mme CAROLE DESROCHERS :

3125

Rapidement. Donc, le rang St-Vincent est un petit rang qui comporte plusieurs entreprises très diversifiées, des entreprises familiales, des érablières, un vignoble, des tables champêtres, des élevages diversifiés, mais toujours des petits élevages. Donc, quand on parle de cohabitation dans un contexte comme ça. Et de plus, je dirais que le rang aussi s'est donné un caractère un peu agrotouristique avec le temps compte tenu qu'on est situés dans une région très difficile pour l'agriculture, des terres calcaires qui ont un taux de phosphore très bas. C'est pour ça qu'on est attrayant aussi pour les porcheries.

3130

3135

Donc, dans ce contexte-là, est-ce que c'est possible de voir une cohabitation avec, c'est ça, une porcherie d'assez grande ampleur compte tenu du fait que nous vivons, c'est ça, l'agrotourisme et que les gens, et les odeurs viennent... en fait, les gens ne viendront pas tellement nous voir si, c'est ça, il y a des odeurs. Et, pour ma part, moi, on a une entreprise biologique. Donc, mes craintes aussi, c'est de, en fait, d'avoir à être contrainte, en fait, à établir des... à répondre à certaines conditions, parce que, c'est ça, on épand autour de chez moi des pesticides ou même des... on sème du maïs OGM, et caetera, et caetera. Pourquoi en fait, en tout cas, un petit écosystème qui est intéressant et qui fonctionne bien est tout bouleversé par une entreprise qui vient s'installer.

3140

LA PRÉSIDENTE :

3145

En fait, hier, on a répondu à cette préoccupation-là en vous expliquant que c'est dans le schéma d'aménagement qu'on va déterminer dans le fond les activités qui vont être permises dans des secteurs donnés. Je ne pense pas que vous ayez plus de réponse.

3150

Mme CAROLE DESROCHERS :

Oui, vous m'avez renvoyé aux municipalités. Mais je pense que, même notre cas n'est pas, je pense, si isolé. Je pense qu'on le reproduit à d'autres échelles ailleurs dans le Québec.

3155 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, ce que je vous invite à faire peut-être...

Mme CAROLE DESROCHERS :

3160

D'avoir à toujours revenir aux municipalités, je pense qu'il y a peut-être des changements majeurs à faire plus hauts aussi, qu'il va falloir peut-être faire des recommandations dans ce sens-là.

3165 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis c'est ce que je vous invite à faire dans notre deuxième tournée. D'accord. Alors voilà!

3170 **Mme CAROLE DESROCHERS :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3175

Merci beaucoup, Madame Desrochers, pour votre participation. Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3180

J'aurais juste une petite question au ministère de l'Agriculture liée à la première, première observation de madame. Et ça revient souvent. Est-ce qu'on a au ministère de l'Agriculture des observations, des analyses sur les différents modèles en cours? Y a-t-il de la recherche théorique? Ou si vous ne l'avez pas, y a-t-il une institution rattachée au ministère de l'Agriculture qui fait de l'analyse rétrospective des différents modèles à l'oeuvre dans une société et des différentes polarisations?

3185

M. DENIS SANFAÇON :

3190 Madame la Présidente, j'aimerais peut-être avoir des précisions. On parle de modèles d'élevage porcin?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3195 De modèles de développement agricole, parce que, au fond, regardez, là, on est dans un certain type, quand on réfléchit sur l'agriculture, la production porcine, c'est une production

intensive. Je ne veux pas la qualifier, je ne veux pas l'ostraciser, j'essaie de la comprendre. À côté de ça, le gouvernement produit une réflexion sur la ruralité. On sait que le milieu, le rural et l'agricole ne se recoupent pas complètement. Ce qu'elle évoque, c'est le grossissement des fermes, la diminution de la présence. Et donc, le risque de détruire le milieu social des... elle est à... Vous êtes à Saint-André.

3200

Mme CAROLE DESROCHERS :

Saint-Benoit.

3205

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous êtes à Saint-Benoit. Bon. On a parlé de Saint-Hermas hier aussi, qui est le village voisin. Est-ce qu'il y a des études sur l'évolution du milieu agricole et du milieu rural au Québec? Est-ce que le ministère de l'Agriculture a réfléchi sur les modèles en cours et les modèles alternatifs ou si c'est l'UPA qui fait ce genre de réflexion-là? Y a-t-il quelqu'un qui assume ces regards à long terme?

3210

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, c'est certain qu'on fait des évaluations des phénomènes qui se passent, on regarde aussi ce qui se passe chez nos compétiteurs, chez nos voisins. Maintenant, je n'ai pas à ma connaissance d'études récentes prospectives. Si on retourne dans le passé, on peut parler de grandes réflexions qui ont eu cours, et souvent dans le cadre de commissions. Rappelons-nous la Commission April en soixante-cinq (65), dans ces coins-là, le Sommet socioéconomique de quatre-vingt-quatre (84).

3215

3220

Il y a de façon périodique des questionnements de cette nature-là qui sont faits. Mais d'études spécifiques par le Ministère, récentes, à cet égard en disant, en termes de prospectives, je n'en connais pas.

3225

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame. Monsieur Jacques Léger. Monsieur Léger s'est identifié comme étant un citoyen de la région.

3230

M. JACQUES LÉGER :

C'est bien être un citoyen, n'est-ce pas?

3235

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr, j'en suis une aussi.

3240

M. JACQUES LÉGER :

3245

Alors, je pose la question à vous, mais va s'adresser à peut-être des gens à côté. J'aurais deux questions, mais je pense que je vais en poser d'abord une, peut-être qu'après souper, je serai de nouveau présent.

3250

Dans le journal *La Presse*, celui du vingt-deux (22) décembre et celui du vingt-neuf (29), il y a eu deux articles intéressants en tout cas, un qui s'appelait *Cochons beaucerons, Cochon bretons*, et l'autre *La Porcherie s'amuse*. Bon. Je ne veux pas faire de résumé de ça d'aucune façon. Peut-être que quelqu'un ici a déjà lu les textes aussi. Mais ça m'amenait quand même à poser une question assez précise venue de cette lecture-là. En passant, je sympathise beaucoup

3255

avec les gens du rang St-Vincent à Saint-Benoit de Mirabel.

3260

Alors, dans un des articles que j'ai lu, et la question suit ça, là. On disait que la majorité des porcs du Québec sont élevés sur liquide, un plancher qui est fait de lattes ou de grilles à travers laquelle s'écoulent constamment les déjections de porcs. N'est-il pas recommandable que ce porc-là, ou ces porcs-là qui sont des animaux, des êtres vivants, soient plutôt élevés sur la paille ou le bran de scie qu'on nettoie souvent, et donc qui ne conduira pas à la contamination que l'autre façon amène? Et donc, ça éviterait évidemment toutes sortes de formes de pollution, en tout cas, ça les diminuerait de façon très sérieuse.

3265

Alors, ma question d'une façon est à vous, est à monsieur Sanfaçon. Est-ce qu'on ne devrait pas... Ça, ça relève d'une expérience faite en Beauce, de quelqu'un qui vivait dans les méga porcheries et qui est devenu écoeuré de sa pollution à lui et de celle de ses voisins. Voilà ma question!

3270

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous aimeriez savoir, je veux que ce soit assez clair votre question, vous aimeriez savoir?

3275

M. JACQUES LÉGER :

3280

Est-ce que ce n'est pas possible vraiment d'établir systématiquement et même de façon enviable d'une loi qu'au Québec, on ait cette façon-là d'élever les porcs par respect de l'animal et donc respect, évidemment, de l'humain plutôt que de le laisser dans son liquide, qu'on le mette dans une situation où, comme un animal qu'on aime, on change la paille, on rafraîchit le système, et caetera, pour éviter que la pollution s'agglomère, s'accumule, se diversifie, s'étende sur tout le terrain autour et ailleurs? C'est ça ma question.

3285

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Sanfaçon, j'apprécierais peut-être que vous expliquiez à monsieur Léger comment, comment ça se passe dans une porcherie où on produit sur litière, pas sur... oui, sur litière, et dans une porcherie où on produit sur lisier.

3290 **M. DENIS SANFAÇON :**

3295 Merci, Madame la Présidente. Bon. Je pense que l'explication qui est en regard de, effectivement, l'écoulement qui a été mentionné, c'est, bon, dans une porcherie conventionnelle, ce qui est à peu près quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des cas, il y a une partie du plancher qui est ajouré, les déjections du porc s'acheminent sous cette partie-là, et soit par gravité, soit par grattage, à ce moment-là, on les achemine vers une pré-fosse et, après ça, c'est pompé à l'extérieur.

3300 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, l'animal n'est pas en contact avec ses déjections?

M. DENIS SANFAÇON :

3305 L'animal n'est pas en contact avec ses déjections. Et c'est le modèle qui est utilisé un peu partout dans le monde de façon la plus répandue dans le type d'élevage qu'on mentionne. L'autre modèle, c'est élevage sur litière bio-maîtrisée, c'est-à-dire c'est l'accumulation de litières. Et quand on fait la sortie des porcs pour le marché, à ce moment-là, on écurie l'ensemble des litières accumulées pendant cette phase-là.

3310 Alors, ce qu'il faut comprendre, c'est que les déjections du porc, c'est quatre-vingt-onze pour cent (91 %) d'eau, au départ. Et si on compare à d'autres espèces animales, c'est probablement l'espèce où la teneur en eau est la plus élevée. Si on regarde les volailles, par exemple, on est autour de soixante-quinze pour cent (75 %), des choses comme ça. La difficulté, 3315 c'est donc de gérer cette eau-là qui provient des urines et des fèces en grande partie, et donc qui requièrent beaucoup de litières.

3320 Quand on regarde les litières disponibles. On pourrait penser à la paille. La paille, ça va très bien chez le bovin, parce que les quantités d'eau sont inférieures. Mais quand on utilise ça, si on veut utiliser ça chez le porc, on a un problème, c'est que le pouvoir de captation des pailles n'est pas suffisante. Il faut aller du côté des sciures de bois ou des choses comme ça. Alors, là, on tombe sur la problématique d'approvisionnement d'une part.

3325 D'autre part, l'autre problématique qui arrive, c'est les coûts d'opération et les coûts de construction. Ces bâtiments-là, vous comprendrez que, compte tenu de l'accumulation qui est faite, ont besoin de systèmes de ventilation super efficaces et à ce moment-là, beaucoup plus coûteux, parce qu'il y a une grande partie de cette eau-là qui va être évaporée pendant la période d'élevage. Alors, on parle de façon générale, et de quatre à cinq dollars par porc produit de coûts additionnels associés à ce type de bâtiment ou de ce type de gestion quand on parle de 3330 bâtiment. Le bâtiment doit être fait de façon différente aussi. Bon. C'est faisable. Il y en a qui le

font. On en a au Québec qui font de l'élevage sur litière, effectivement.

3335 L'autre élément, c'est quand on fait référence à la question du bien-être animal. Dans l'élevage conventionnel, ce qui peut être disons mis en évidence en regard du bien-être comme étant une lacune, c'est en regard du comportement un peu fouineur que le porc a. Et, évidemment, quand il n'a rien pour fouiner, bien, c'est un comportement naturel qu'il ne peut pas exprimer. Le palliatif à ça, c'est souvent l'ajout de, un petit peu de paille ou un petit peu d'autre matériau, des balles de caoutchouc, des choses comme ça qui permettent au porc d'exprimer ce comportement-là.

3340 Pour le reste, il ne semble pas y avoir de différence en termes, du moins si on se fie aux normes européennes en termes de bien-être animal, quand on compare un élevage par rapport à l'autre. L'inconvénient aussi peut-être de l'élevage sur litière, c'est qu'au point de vue santé, c'est un défi peut-être plus grand en termes de gestion pour avoir un état de santé optimal du troupeau que sur gestion liquide usuel.

LA PRÉSIDENTE :

3350 Et pourquoi?

M. DENIS SANFAÇON :

3355 À cause du contact constant avec ses déjections animales qui restent et qui s'accumulent sous lui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

3360 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

3365 Oui. Je veux revenir un peu sur cet élément-là, parce que je pense que vous l'avez dit, mais pour être bien sûr que c'est très clairement compris et exprimé. Monsieur Léger, dans son intervention, évoquait des porcs élevés sur de la paille ou de la litière qu'on recure fréquemment. Alors, pourriez-vous nous dire encore plus explicitement, dans le cas d'un élevage sur litière, à quel moment on introduit la litière dans la vie du porc en engraissement et à quel moment on l'enlève.

3370 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est au début quand on rentre des animaux, on les rentre déjà avec la litière installée. Et quand les animaux partent pour l'abattoir à ce moment-là, on sort la litière.

3375 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Donc, il passe toute sa vie dans ses fèces, toute la vie qu'il va avoir dans une porcherie, il va la vivre dans ses déchets sans interruption, alors qu'on ne sort pas la litière à toutes les semaines ou à tous les jours ou à tous les quinze jours?

3380 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est des élevages sur accumulation de litières, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

3385

Et combien de jours passent-ils dans cette même litière, dans un ordre de grandeur?

M. DENIS SANFAÇON :

3390

Si on prend un porc à l'engraissement, mettons environ quatre mois.

LA PRÉSIDENTE :

Quatre mois. Est-ce que ça vous...

3395

M. JACQUES LÉGER :

Oui, mais je voudrais quand même signaler que ça... en tout cas, je l'invite à lire le texte. Peut-être que vous l'avez déjà lu, Monsieur Sanfaçon. Maintenant, il semble que, selon le témoignage de ce monsieur de Bretagne, que vraiment il y a une très sérieuse possibilité de changer cette accumulation-là de foin sali, et ça pollue beaucoup moins que le liquide dont on parlait avant. Bon. Écoutez, moi, tout simplement, je finis peut-être pas par une question, mais par une remarque. C'est qu'au fond, on n'en sortira jamais si on ne sort pas des méga porcheries.

3405

LA PRÉSIDENTE :

On va... restez là s'il vous plaît, Monsieur Léger.

3410 **M. JACQUES LÉGER :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3415

Parce que monsieur Beauchamp et monsieur Marquis, dans la foulée de votre question, là, ont les leurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3420

3425 Comme ma question s'adresse à lui. Ça va. Alors, je voudrais juste savoir, il y a des questions, là, qui sont liées notamment à toute la question du bien-être animal dont on a déjà parlé en audience. Et j'avais cru entendre que des normes européennes s'en allaient dans ce sens-là et que l'Europe voulait changer, exiger d'autres modes de gestion des animaux pour des questions de bien-être, et donc plus alignés vers des traitements sur litière plutôt que sur lisier. Est-ce que je me trompe, c'est une information que j'ai mal filtrée à travers la masse de choses qu'on a reçues?

3430 **M. DENIS SANFAÇON :**

3435 Madame la Présidente, c'est aussi peut-être moi qui ai mal filtré l'information. Il me semble, je ne sais pas si madame Bergeron a mentionné cet élément-là dans sa conférence. Il faudrait peut-être vérifier. Je n'en suis pas certain. Je sais que, effectivement, il y a beaucoup de préoccupations au niveau européen en regard du bien-être animal. Mais si je me souviens bien, la conclusion de sa présentation était à l'effet que les normes édictées par l'Union européenne n'excluaient pas l'élevage sur gestion liquide comme étant un élevage permettant de fournir au porc un milieu satisfaisant en termes de bien-être animal. Mais je ne connais pas la tendance européenne à cet égard.

3440 **M. JACQUES LÉGER :**

Ça n'a pas l'air clair.

3445 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faut s'adresser à moi, Monsieur Léger.

M. JACQUES LÉGER :

3450 Excusez-moi, Madame! Ça avait l'air incertain.

LA PRÉSIDENTE :

3455 C'est important, là, parce que...

M. JACQUES LÉGER :

D'accord.

3460 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon nous donne l'information qu'il a retenue. Il ne faut pas prêter d'intention à ses propos.

3465 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est parce qu'on est dans la...

3470 **LA PRÉSIDENTE :**

Et on essaie d'avoir la bonne information. Mon collègue a une perception de...

3475 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

On est dans la cinquantième séance à peu près qu'on fait. Ça fait qu'à un moment donné, on n'a pas toujours le temps de relire les transcripts. Alors, il y a parfois des informations qui rentrent et qu'on retient. D'autres fois, on les retient de travers. C'est pour ça que je voulais vérifier si ma perception était mauvaise. Il m'avait semblé qu'il y avait une directive européenne à cet effet.

3480

M. JACQUES LÉGER :

Vous n'avez pas les deux textes en question?

3485

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On les a.

3490 **LA PRÉSIDENTE :**

On a la Revue de presse.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3495

Et je les ai lus. Ça fait partie du domaine public ça.

LA PRÉSIDENTE :

3500

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Touchant la pollution agricole reliée à la production porcine. Vous avez mentionné... En fait, évidemment ma question va se diriger vers monsieur Sanfaçon. Mais vous mentionnez que l'élevage sur litière serait moins polluant. Mais si on regarde la partie phosphore qui est bien sûr une préoccupation importante dans la réglementation actuelle et que l'on fait de l'élevage sur litière, évidemment, et les déjections animales avec leur phosphore et la litière avec son phosphore doivent être considérées pour l'épandage sur le terrain par la suite.

3510

Alors, je ne sais pas, Monsieur Sanfaçon, si vous seriez en mesure de nous dire quelle quantité de phosphore additionnel nous avons à considérer avec un élevage sur litière par rapport à un élevage sur lisier.

3515 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la Présidente, c'est évident que quand on ajoute un substrat, que ce soit paille ou sciure de bois, et que ce substrat-là contient lui-même du phosphore au départ, il doit être pris en compte, et donc il s'additionne au phosphore déjà présent dans les déjections animales. Et donc, la masse totale, si on veut, de phosphore à gérer va être plus grande, effectivement, que si on ne fait que recueillir les déjections sans ajout de substrat. Je pourrais vérifier les informations. Là, c'est sûrement présent quelque part dans l'AGDEX-538 qui est bien connu maintenant, mais il faudrait que je le feuillette pour sortir exactement l'information. Mais j'imagine que ça varie aussi selon le type de litière.

3525

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je pense que ça serait intéressant pour justement avoir une idée de la proportion qui est reliée à la litière par rapport à ce qui vient du lisier lui-même à ce moment-là. Et simplement un petit commentaire. Je trouve que monsieur Sanfaçon a l'air en forme aujourd'hui.

3530

M. JACQUES LÉGER :

Est-ce que je peux relever une dernière petite chose?

3535

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Après quoi, on va ajourner.

3540 **M. JACQUES LÉGER :**

Après ça, je vous laisse tranquille. Alors, on dit ici :

3545

Le ministère de l'Environnement, à moins de réticence, a accordé un certificat d'autorisation à un élevage sur litière, car les rejets d'azote et de phosphore dans les cours d'eau sont mieux gérés. Enfin, avantage non négligeable, les odeurs qui se dégagent des élevages sur litière n'ont rien à voir avec celles qui provoquent la colère des citoyens dans plusieurs régions.

3550 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est exact, Monsieur Fortin, qu'il est plus facile d'obtenir un certificat d'autorisation quand on a un élevage sur litière par rapport à l'autre mode?

3555 **M. PIERRE FORTIN :**

Nous, on regarde l'aspect réglementaire. Quand la personne correspond aux normes environnementales qui sont fixées par le règlement, il n'y a pas de réticence ou de non-réticence. Là, je n'ai pas l'article en question avec moi. Ce que je pourrais dire aussi, c'est qu'il a été
3560 démontré par les scientifiques qui sont venus à la Commission que, entre l'épandage de lisier et l'épandage sur litière, sur litière, c'était un peu plus facile pour l'épandage, il y avait un petit peu moins de risque, mais que, finalement, la conclusion, c'était de dire que quand c'est bien géré, il y a moyen de faire des choses, là, dans les deux types de lisier de façon convenable et minimiser les risques pour les cours d'eau.

3565

LA PRÉSIDENTE :

Voilà!

3570

M. JACQUES LÉGER :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3575

Merci. Alors, nous allons mettre un terme à cette séance et nous ajournons jusqu'à sept heures trente (7 h 30) ce soir.

3580

SERMENT

Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe officiel, déclare sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des témoignages et plaidoiries en l'instance, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi;

3585

Et j'ai signé :

3590

Jean Larose

Sténographe officiel